

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Commissariat à la Sécurité Alimentaire

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI



Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
(PoINSAN)

TOME 2

POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
DU MALI

Janvier 2017

TABLE DES MATIERES

Résumé exécutif de la PoINSAN	8
1. CONTEXTE	14
2. JUSTIFICATION DE LA PoINSAN	14
3. LA VISION DE LA PoINSAN.....	16
4. ORIENTATIONS DE LA PoINSAN	16
4.1. Fondements cadres généraux et liens de la PoINSAN.....	17
4.2. Les défis et enjeux actuels de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	20
4.3. Les principes directeurs	21
5. OBJECTIFS DE LA PoINSAN	22
5.1. Objectif global	22
5.2. Objectifs spécifiques	22
6. PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DE LA PoINSAN	23
6.1. <i>Axe Stratégique 1 : Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster durablement l'offre alimentaire à la demande des populations</i>	23
6.1.1. Améliorer la politique de soutien du Gouvernement aux céréales locales	23
6.1.2. Accroître les investissements en vue d'augmenter la productivité de manière durable et faciliter l'accès aux marchés agricoles	26
6.1.3. Améliorer la politique de soutien relative aux produits agricoles commerciaux qui constituent des opportunités d'affaires et des atouts en matière de compétitivité.....	28
6.1.4. Assurer la cohérence entre les politiques de soutien au consommateur et celle de soutien aux producteurs/trices pour accroître la production de riz local	29
6.1.5. Accroître le soutien du Gouvernement aux autres sous-secteurs porteurs d'un potentiel important en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	30
6.1.6. Favoriser l'implication effective des femmes et des jeunes dans la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité alimentaire.....	33
6.2. <i>Axe Stratégique 2 : Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	33
6.2.1. Atténuer les effets des crises en procurant des aides ciblées aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et notamment aux femmes, aux jeunes et aux handicapés (stratégie D) par des programmes de filets sociaux.....	34
6.2.2. Mettre en œuvre des interventions publiques visant la réduction de l'ampleur et de la fréquence des crises, notamment concernant les prix du maïs, du mil et du sorgho (stratégie C)	38
6.2.3. Développer des stratégies de gestion des risques permettant aux producteurs, aux commerçants et aux populations pauvres et vulnérables de se couvrir contre le risque-prix et les risques corrélés (stratégie B)	40
6.3. <i>Axe Stratégique 3 : Contribuer à prévenir et à réduire la malnutrition sous toutes ses formes</i>	40

6.3.1.	Mettre en priorité la prévention de la malnutrition et le développement des interventions sensibles en nutrition tout en soutenant les interventions spécifiques en nutrition par l'ensemble des intervenants (Etat, Partenaires Techniques et Financiers, ONG) :.....	41
6.3.2.	Orienter l'agriculture vers une agriculture sensible à la nutrition pour améliorer la diversité alimentaire et offrir une bonne qualité nutritionnelle aux populations	41
6.3.3.	Développer la Recherche sur la sécurité alimentaire couplée à la nutrition et à la protection sociale et la résilience.....	42
6.3.4.	Renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'amélioration de la nutrition des populations	43
6.3.5.	Assurer la sécurité sanitaire des aliments	43
6.3.6.	Accroître les programmes spécifiques en faveur de la nutrition des femmes enceintes, des enfants de moins de 5 ans, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des personnes handicapées ;	44
6.3.7.	Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire par les femmes, les enfants et les autres acteurs de la nutrition	44
6.4.	Axe Stratégique 4 : Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	45
6.4.1.	Renforcer le cadre juridique et réglementaire du Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA)	45
6.4.2.	Améliorer la gouvernance du cadre politique et institutionnel du DNSA.....	46
6.4.3.	Améliorer les capacités du Comité Technique Intersectoriel de la Nutrition (CTIN)	48
6.4.4.	L'amélioration du cadre politique	48
6.4.5.	Le renforcement des capacités des organes de gestion, de coordination, de pilotage et de concertation du DNSA	49
6.4.6.	Améliorer la gouvernance financière du DNSA.....	51
6.4.7.	Améliorer le dispositif de suivi-évaluation du DNSA.....	51
7.	LA MISE EN ŒUVRE DE LA PoINSAN	53
7.1.	Le dispositif institutionnel d'orientation et de coordination	53
7.2.	Les instruments d'opérationnalisation de la PoINSAN	56
7.3.	Le mécanisme de financement de la PoINSAN.....	56
7.4.	Les risques et mitigation.....	56
7.4.1.	Risques liés à la dégradation de la situation sociopolitique du pays	56
7.4.2.	Risques liés à la gouvernance institutionnelle	57
7.4.3.	Risques liés à la mobilisation des ressources financières	57
7.4.4.	Risques liés aux aléas climatiques.....	57
7.4.5.	L'environnement international et régional	58
8.	LE SUIVI EVALUATION DE LA PoINSAN	58
8.1.	Le suivi évaluation	58
8.2.	Le Processus de révision de la PoINSAN.....	58
8.3.	Le cadre de résultats	59
9.	ANNEXES :	60

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

9.1.	Les enjeux environnementaux et sociaux.....	60
9.2.	le plan d'actions de la POINSAN.....	62
9.3.	Références bibliographiques (cf. tome 1 de la POLNSAN).....	62
9.4.	Tableau du cadre de resultats de la PoINSAN.....	63

SIGLES ET ABBREVIATIONS¹

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
CCFS	Cadre Commun de Filets Sociaux
CCSPSA	Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CEDEAO	Commission Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CFSVA	Enquête Globale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
CGCAN	Cellule de Gestion des Crises Alimentaires et Nutrition
CH	Cadre Harmonisé
CHB	Cadre Harmonisé Bonifié
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CNOPS	Cadre National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
COC	Comité d'Orientation et de Coordination
COCSSA	Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire
CPS	Cellule de Planification et des Statistiques
CREDD	Cadre de Croissance Economique et de Développement Durable
CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD	Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CRSA, CLSA, CCSA	Comité Régionaux, Locaux et Communaux de Sécurité Alimentaire
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique de croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAG	Distribution Alimentaire Gratuite
DCPND	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
EAC	Enquêtes Agricoles de Conjoncture
EAF	Exploitation Agricole Familiale
EBSAN	Enquête de Base sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
ECHO	Service de l'Union Européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile
ECOWAP	Acronyme pour la Politique Agricole Régionale dans la CEDEAO
EDSM	Enquête Démographique et de Santé au Mali
EFSA	Enquête sur la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence
EMOP	Enquêtes Modulaires et Permanentes auprès des Ménages
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (<i>ELIM</i>) 2010
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

¹Ce document a été élaboré par une équipe de consultants nationaux composée de Mr Tibou FAYINKE, consultant en Sécurité Alimentaire, coordonnateur de l'équipe de consultants nationaux, Dr Hallassy SIDIBE, consultant en Droit et Développement Institutionnel, Dr Mamadou KOUMARE, consultant en Sciences sociales/protection sociale, Dr Kadiatou KAMIAN, consultante en Nutrition, Mme Fatoumata Traore consultante en genre, Ils ont été appuyés par Mr Abdoulaye MBAYE consultant international de la FAO en élaboration de Politique de Sécurité Alimentaire, et Nutritionnelle et Helene Gourichon, Federica Angelucci (FAO/SAPAA)

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

FAP	Femmes en Age de Procréer
FCC	Fonds Commun de Contre partie
FCFA	Franc Communauté Financière d'Afrique
FMI	Fonds Monétaire International
FEWS	Famine Early Warning System
FIDA	Fonds International de Développement pour l'Agriculture
FNAA	Fonds National d'Appui à l'Agriculture
FONDA	Fonds National pour le Développement Agricole
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GSN/SA	Groupe Spécial National/Sécurité Alimentaire
GT/SA	Groupe de Travail/Sécurité Alimentaire
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HEA	Analyse Economie des Ménages
IER	Institut d'Economie Rurale
IMC	Indice de Masse Corporelle
INSTAT	Institut National de la Statistique
IP	Insuffisance Pondérale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MIC	Indice de Masse Corporelle
MICS	Enquête par grappes à Indicateurs Multiples
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OHVN	Office de la Haute vallée du Niger
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation Paysanne
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
ORS	Office Riz Ségou
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement 2014-2018
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANAN	Plan d'Action National sur l'Alimentation et la Nutrition
PASA	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PCIMA	Protocole de prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë au Mali
PDA	Politique de Développement Agricole
PDES	Projet pour le Développement Economique et Social
PDSEC	Plan de Développement Socioéconomique et Culturel
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNA	Politique Nationale de l'Assainissement
PNAS	Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire
PNAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PNDE	Politique Nationale de Développement de l'Élevage
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNG	Politique Nationale Genre
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNN	Politique Nationale de Nutrition
PNR	Plan National de Réponses
PoINSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNSAN	Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSSA	Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PRED	Plan de Relance Durable 2013-2014
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalié
PRODESS	Programme Décennal pour le Développement Social et Sanitaire
PRP	Priorité Résilience Pays
PSANAN	Plan Stratégique National pour l'alimentation et la Nutrition
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RC	Retard de Croissance
REACH	Renew Effort Against Child Hunger and Undernutrition
RESIMAO	Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement Général de la Population
SA	Sécurité Alimentaire
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCF	Save the ChildrenFund
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SDA	Score de Diversité Alimentaire
SDPA	Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture
SDR	Stratégie du Développement Rural
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SIE	Stock d'Intervention de l'Etat
SIM	Système d'Information des Marchés
SMA	Sommet Mondiale de l'Alimentation
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition
SNS	Stock National de Sécurité
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNST	Stratégie Nationale du Secteur des Transports
SAPAAA	Service d'Appui aux Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique
SOSAR	Stratégie Opérationnelle de Sécurité alimentaire Régional (CILSS)
UE	Union Européenne
UNCDF	Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU)
UNICEF	United Nations Children'sFund
UEMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
USD	Dollar Américain
VAM	Vulnerability AnalysisMapping

Résumé exécutif de la PoINSAN

Une situation alimentaire caractérisée par :

- 25 % des ménages sont en insécurité alimentaire dont les 3% en insécurité alimentaire sévère (ENSAN 2015) avec plus de ménages en insécurité alimentaire en milieu rural (27,7%) qu'en milieu urbain (14,6%).
- 70% des populations pauvres et très pauvres dépendent du marché pour manger

L'économie malienne dépense beaucoup pour la SAN :

- Une subvention de l'Etat par campagne agricole de 20,5 milliards FCFA
- 37,05 milliards FCFA en importations de riz.
- 20 Milliards de FCFA en importations de lait
- 9 Milliards en importations de poissons
- débours par l'Etat de 1,6 Milliards de FCFA par an de 2006 à 2015 (*Fonds Commun de Contrepartie*)
- les contributions financières directes totales se chiffrent à environ 66 milliards de FCFA, dont 60 milliards (91%) pour l'Etat

L'analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle réalisée dans le tome 1 de la PoINSAN révèle :

1. Une offre alimentaire très fluctuante à ajuster à la demande des populations
2. Des chocs et des crises qui réduisent et affectent l'accessibilité des ménages à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
3. Des niveaux de malnutrition préoccupants notamment au niveau des enfants de 0-5 ans et des femmes
4. Une gouvernance institutionnelle et financière en reforme pour améliorer son fonctionnement, la mutualisation et la prévisibilité des ressources mais n'articulant pas la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale
5. Des défis et enjeux dont les principaux sont :
 - a. d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine, affectée par des crises alimentaires récurrentes dans un contexte de production agricole affecté par les changements climatiques et, un espace économique ouvert et concurrentiel marqué par une urbanisation rapide et les mutations qu'elle porte
 - b. de contribuer à la réduction des prévalences des différentes formes de malnutrition qui ont atteint des niveaux préoccupants notamment au niveau des femmes et des jeunes
 - c. de renforcer la résilience des populations vulnérables par un système de protection sociale accompagné de stratégies durables et cohérentes pour faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles
 - d. de mettre en place une gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle inclusive proactive, efficace et efficiente

UNE NOUVELLE VISION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE de la PoINSAN

« D'ici 2030, horizon des ODD, l'ensemble de la population malienne a, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et nutritionnelles ».

Un objectif global ou objectif de développement de la PoINSAN : Dans le cadre du CREDD, atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030, assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience

QUATRE AXES STRATEGIQUES FONDES SUR QUATRE PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DU MALI SUR LES DIX DERNIERES ANNEES (2005-2015)

Premier constat : Une offre alimentaire fluctuante non ajustée à la demande des populations et qui se caractérise par les points saillants suivants :

- Des crises alimentaires récurrentes qui font chuter le disponible alimentaire toutes les 3 années malgré un potentiel productif agricole notamment céréalier important susceptible de couvrir les besoins céréaliers de la population en bonne année de pluviométrie. Principales causes :
 - Faible maîtrise de l'eau
 - Production agricole extensive
 - Faibles investissements dans la recherche et le conseil agricole et rural pour développer des variétés et des itinéraires techniques adaptés au changement climatique
 - Gestion environnementale faible affectant la durabilité des ressources naturelles (sécheresse, déforestation, désenclavement, épuisement de la fertilité des terres agricoles et dégradation des écosystèmes forestiers, techniques culturales inappropriées, surpâturage ...)

- 75% de la production céréalière est autoconsommée en milieu rural
- Les ménages consacrent plus de la moitié de leurs revenus pour s'alimenter
- La diversité alimentaire est faible : Les besoins en calories des populations sont couverts par un disponible céréalier peu accompagné par les aliments complémentaires indispensables
- Production agricole provenant en majorité de l'agriculture familiale
- **Difficultés d'accès au marché des produits agricoles**
 - Pouvoir d'achat faible des populations lié à la pauvreté et à l'instabilité des prix notamment des céréales liées aux crises alimentaires
 - Insuffisances d'infrastructures de transport, de transformation et de stockage
 - La politique d'exonération du Gouvernement sur les importations de riz en période de crise alimentaire affecte la commercialisation du riz local et les revenus des producteurs locaux
 - Taxes illicites/contrôles abusifs sur le commerce et le transfert des produits agricoles affectant l'accessibilité économique des populations aux produits agricoles
- **Aides alimentaires :**
 - Faible pérennité de financement du SNS,
 - des insuffisances en matière de coordination des interventions et des outils utilisés en matière de ciblage
 - Les programmes de filets sociaux ne permettent pas de faire face à la récurrence des crises

Axe Stratégique 1 : Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster durablement l'offre alimentaire à la demande des populations

Les interventions prévues dans l'axe stratégique 1 :

- Améliorer la politique de soutien du Gouvernement aux céréales locales : mieux cibler les subventions sur les intrants, les équipements et le crédit, lutter contre les contrôles abusifs et les taxes illicites
- Accroître les investissements sur des domaines qui permettent d'améliorer la productivité de façon durable et l'accès au marché des produits agricoles : recherche, conseil agricole et rural, maîtrise de l'eau, foncier, gestion environnementale, infrastructures de transformation, conservation
- Améliorer la politique de soutien aux produits agricoles commerciaux (opportunités d'affaire pour améliorer les revenus des producteurs et qui constituent des atouts en matière de compétitivité : réduction des coûts de production des filières, appui à la commercialisation des produits agricoles d'exportation, accès à des ressources financières longues adaptées aux filières d'exportation
- Assurer la cohérence entre les politiques de soutien au consommateur et celles de soutien aux producteurs pour accroître la production de riz local : Faire du Mali un pays exportateur net de riz : accroissement de la production rizicole, amélioration du fonctionnement de la filière et du marché du riz, limitation des importations de riz (10% de la consommation nationale)
- Accroître le soutien du Gouvernement aux autres sous-secteurs porteurs d'un potentiel important en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle : accroître les investissements dans l'élevage, la pêche, amélioration de l'exploitation des produits forestiers non ligneux)

Deuxième constat : Des chocs et des crises qui réduisent et affectent l'accessibilité des ménages à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Face aux crises et aux faibles stratégies personnelles développées par les groupes vulnérables, l'Etat appuyé par les PTF et les ONG, a utilisé, à travers le SNS et le SIE, différents types d'instruments de protection sociale qui ont permis de soulager un nombre considérable de populations mais leurs impacts ont souffert du ciblage, de la non adaptation au stade de résilience des cibles (urgence, relèvement, développement) et de la non combinaison des différents outils pour sortir les bénéficiaires de la vulnérabilité. Les différents instruments utilisés sont notamment : (i) la distribution alimentaire gratuite (DAG), (ii) les ventes d'intervention à partir du SIE, (iii) les subventions aux intrants, (iv) les subventions et exonérations sur les importations et taxes sur certains produits alimentaires (riz, mil, maïs, sorgho, etc. (vii) les transferts monétaires ou en nature non conditionnels et conditionnels, (viii) les cantines scolaires, (ix) les programmes de travaux publics

Axe Stratégique 2 : Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Les interventions prévues dans l'axe stratégique 2 :

- Atténuer les effets des crises en procurant des aides ciblées aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle : (i) améliorer et étendre les transferts en nature et les accompagner par d'autres programmes de filets sociaux intégrés adaptés aux niveaux de résilience des populations: (transferts monétaires et d'autres actifs), (ii) améliorer l'utilisation du SNS, (iii) améliorer le ciblage, promouvoir des AGR, des micro entreprises rurales (emploi rural), (iv) développer des mécanismes pérennes de financement des cantines scolaires et des autres programmes de filets sociaux
- Mettre en œuvre des interventions publiques visant la réduction de l'ampleur et de la fréquence des crises, notamment concernant les prix du maïs, du mil et du sorgho : atténuer la saisonnalité des prix, notamment l'effondrement des prix dans la période qui suit les récoltes
- Développer des stratégies de gestion des risques permettant aux producteurs, aux commerçants et aux populations pauvres et vulnérables de se couvrir contre le risque-prix et les risques corrélés : mettre en place un régime de protection sociale prenant en compte les assurances des risques sociaux et les assurances agricoles incluant les chocs et catastrophes beaucoup plus adaptés aux travailleurs vivant des activités agricoles, pastorales et halieutiques ainsi qu'à leurs familles

Troisième constat principal : Des niveaux de malnutrition préoccupants notamment au niveau des enfants de 0-5 ans et des femmes

Une situation nutritionnelle préoccupante chez les enfants de 6 à 59 mois:

- Plus d'un enfant sur dix est maigre ou émacié
- Près d'un enfant sur 3 est trop petit comparé à son âge: La prévalence du retard de croissance ou malnutrition chronique est élevée avec la plus forte prévalence dans la région de Sikasso
- La tendance générale de l'Insuffisance Pondérale sur les cinq dernières années est à la hausse. Les régions les plus touchées sont celles de Sikasso (28.5%), de Tombouctou (27.1%), de Kayes (23.4%)
- Les besoins en calories des populations sont couverts par un disponible céréalier peu accompagné par les aliments complémentaires indispensables (viandes, œufs, lait, graisses végétales, fruits, etc.)
- L'orientation prioritaire vers la prise en charge de la malnutrition au détriment de la prévention et la promotion de l'alimentation
- La non intégration systématique dans les politiques de la dimension nutrition
- L'insuffisance des interventions sensibles à la nutrition (WASH, éducation,..)
- La faible articulation entre la nutrition, la sécurité alimentaire et la protection sociale au niveau des politiques et sur le plan institutionnel
- L'insuffisance de coordination entre les acteurs
- Le caractère sectoriel des interventions

Axe Stratégique 3 : Contribuer à prévenir et à réduire les différentes formes de malnutrition

Les interventions prévues dans l'axe stratégique 3 :

- Mettre en priorité la prévention de la malnutrition (prévention de la malnutrition dans tous les futurs programmes et projets)
- Renforcer et intégrer les interventions sensibles et les interventions spécifiques en nutrition dans tous les futurs programmes et projets
- Orienter l'agriculture vers une agriculture sensible à la nutrition pour améliorer la diversité alimentaire
- Développer la Recherche sur la sécurité alimentaire couplée à la nutrition et à la protection sociale
- Améliorer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'amélioration de la nutrition des populations
- Assurer la sécurité sanitaire des aliments
- Accroître les programmes spécifiques en faveur de la nutrition des femmes enceintes, des enfants de moins de 5 ans, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Renforcer l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire par les femmes, les enfants et les autres acteurs de la nutrition

Quatrième constat : Une gouvernance institutionnelle et financière en reforme pour améliorer son fonctionnement, la mutualisation et la prévisibilité des ressources mais n'articulant pas la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale

- Un cadre national de référence politique et économique : le CREDD et des cadres régionaux de sécurité alimentaire et nutritionnels du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO
- Un Cadre institutionnel : le DNSA, un capital important qui a fonctionné sur la base de ses propres forces et faiblesses qui est en reforme selon le Protocole d'Entente Etat-PTF
- Un cadre institutionnel pour la nutrition qui est le Comité Technique Interprofessionnel de la Nutrition (CTIN)
- Un cadre institutionnel pour la Protection Sociale : Cadre National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale (CNOPS)
- Le faible caractère opérationnel des organes de gestion et de coordination de la SAN aux niveaux régional, local et communal (CRSA, CLSA, CCSA)
- Les faibles articulations entre ces organes et les espaces de concertation : (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) liées à la faible capacité des Collectivités Territoriales (CT) en matière de planification/programmation et de suivi des activités de sécurité alimentaire et à la faible capacité de maîtrise d'ouvrage des CT en rapport aux investissements agricoles et de sécurité alimentaire ;
- La duplication de certaines interventions et la multiplicité des cadres de concertation liées à l'insuffisance de coordination entre les différents intervenants
- Les insuffisances dans le pilotage, la coordination et le suivi-évaluation du DNSA
- La quasi absence d'articulation des politiques et mécanismes institutionnels de nutrition et de protection sociale et de résilience à la sécurité alimentaire.

Une gouvernance financière caractérisée par :

- D'importants efforts financiers de l'Etat pour la SAN
- Les disparités et multiplicités des procédures de financement au niveau des PTF,
- L'insuffisance de coordination des interventions de financement sur le terrain ;
- Le non transfert des ressources de l'Etat aux CT
- La faible capacité de mobilisation des ressources financières des CT, OSC et du secteur privé.

Un système de suivi évaluation du DNSA caractérisé par des forces et des faiblesses dont :

- L'existence de nombreux outils et mécanismes d'informations : SAP, OMA, CPS/MDR, CPS/MS, INSAT, etc. et d'études/enquêtes périodiques : ELIM, EDS, EAC, ENSA, MICS ;
- Des faiblesses dont : l'absence d'un système de suivi national coordonné et harmonisé sur la SAN, un faible niveau de désagrégation.

Axe Stratégique 4 : Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les interventions prévues dans l'axe stratégique 4 :

- Renforcer le cadre juridique et réglementaire du Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) dans le cadre du protocole d'entente Etat-PTF
- Améliorer la gouvernance du cadre politique et institutionnel du DNSA dans le cadre du protocole d'entente Etat-PTF : (i) articuler les politiques et mécanismes institutionnels de nutrition, de protection sociale et de résilience à la sécurité alimentaire, améliorer le transfert des compétences au niveau déconcentré et décentralisé, (ii) opérationnaliser les cadres institutionnels régionaux et locaux de gestion de la SAN, (iii) améliorer la redevabilité et le contrôle citoyen dans l'utilisation des ressources publiques destinées à la sécurité alimentaire, (v) améliorer les liens fonctionnels entre le CSA et les structures ministérielles concernées, (vi) articuler le système de suivi évaluation de la PoINSAN à celui du CREDD et à ceux des politiques sectorielles
- Renforcer les capacités des organes de gestion, de coordination, de pilotage et de concertation du DNSA dans le cadre du protocole d'entente Etat-PTF
- Améliorer la gouvernance financière du DNSA: Améliorer la prévisibilité, la mobilisation, la synergie et la mutualisation des ressources financières du DNSA (plan stratégique de mobilisation des ressources financières destinées à financer la PoINSAN), améliorer les capacités de gestion, de transparence budgétaire et financière des organes de gestion du DNSA
- Améliorer le dispositif de suivi-évaluation du DNSA: Mettre en place, au niveau du CSA, un système national de suivi-évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle et de la protection sociale, coordonné et harmonisé permettant de documenter le cadre de résultats de la PoINSAN

CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE LA PoINSAN

Un organe d'orientation : décloisonner les cadres institutionnels d'orientation qui régissent séparément la SA (Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), la Nutrition (Conseil National de Nutrition (CNN) et la Protection sociale (Conseil National d'Orientation Stratégique de la protection sociale (CNOS-PS)) en un **Conseil National de Sécurité Alimentaire Nutritionnel et de la Protection Sociale (CNSANPS) domicilié à la Primature**

- **Des organes de pilotage de la PoINSAN:** Le CNSANPS sera appuyé par des bras techniques qui sont :
 - le CSA
 - le Comité de Coordination et de Suivi des Politiques, Programmes et projets de Sécurité Alimentaire (CCS/PPSA)
 - le Comité Technique Intersectoriel de Nutrition (CTIN)
 - le Comité Technique intersectoriel de la Protection Sociale
- **Les instruments d'opérationnalisation de la PoINSAN:** élaboration de 3 plans d'actions triennaux glissants

LE PROCESSUS DE RÉVISION DE LA POLNSAN

- La révision de la PoINSAN sera déclenchée par les évaluations externes en complément des résultats du suivi-évaluation interne.
- évaluations externes indépendantes :
 - Une évaluation à mi-parcours centrée sur l'efficacité et l'efficience de la PoINSAN. Elle interviendra à la fin de la première moitié de mise en œuvre de la politique ;
 - Une évaluation finale au terme de la mise en œuvre de la politique pour apprécier les résultats atteints.

BUDGET DU PLAN D'ACTION DE LA PoINSAN	
COÛT TOTAL PLAN D' ACTIONS	2 642 milliards FCFA
Axes stratégiques	Coûts estimatifs 2017-2027 (x 1000 CFA)
Axe stratégique 1: <i>Améliorer l'incidence de la production agricole et rurale sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster l'offre alimentaire à la demande des populations</i>	2 345 089 244
Axe stratégique2: <i>Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	269 976 000
Axe stratégique 3: <i>Contribuer à prévenir et à réduire les différentes formes de malnutrition</i>	6 322 500
Axe stratégique 4: <i>Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	20 866 500

MECANISME DE FINANCEMENT DE LA POLNSAN

► Le Financement de la PoINSAN:

- les ressources publiques, notamment le budget national,
- les mécanismes de financement du DNSA provenant du Fonds Commun de Contrepartie (FCC) et du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA),
- les Partenaires Techniques et financiers (à travers l'appui budgétaire),
- les collectivités territoriales à travers le FNACT et ses 5 guichets
- le secteur privé à travers le crédit agricole et la micro-finance,
- les populations bénéficiaires (apports contributifs au financement des programmes et projets).

UN PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PoINSAN COMPRENANT :

- Rappels de la vision, des objectifs et des axes stratégiques, du cadre de résultats
- Le budget de la PoINSAN
- Le plan de financement
- La programmation annuelle de la mise en œuvre des interventions prévues dans la PoINSAN de 2017 à 2026
- les structures responsables et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre,
- Les zones du pays de mise en œuvre
- Les coûts détaillés de la mise en œuvre de la PoINSAN

1. CONTEXTE

Pays sahélien enclavé, couvrant une superficie de 1.241.238 km², le Mali partage près de 7.000 km de frontières avec l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Situé entre les 10^{ème} et 25^{ème} parallèles de latitude nord et entre les longitudes 4° Est et 12° Ouest, il possède quatre zones bioclimatiques, réparties en 49 zones agro-écologiques, auxquelles il faut ajouter le Delta intérieur du Niger, caractérisé par des écosystèmes particuliers. Du nord au sud on distingue: (i) le Sahara méridional au nord, qui couvre les deux tiers du territoire national avec des précipitations annuelles inférieures à 150 mm ; (ii) le Sahel au centre, avec une pluviométrie située entre 200 et 550 mm ; (iii) la zone soudanienne au sud avec des précipitations variant de 600 à 1200 mm par an ; (iv) la zone soudano-guinéenne située à l'extrême sud du pays avec des précipitations moyennes supérieures à 1200 mm ; (v) le Delta intérieur du Niger, au centre, caractérisé par un climat soudano-sahélien, avec des précipitations comprises entre 200 et 600 mm/an, et par des conditions hydrologiques et écologiques particulières. Le Mali compte aujourd'hui 11 Régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kida, Taoudenit, Menaka), le District de Bamako doté d'un statut spécial, 49 Cercles et 703 communes (dont 96 communes urbaines et 607 rurales).

L'économie du Mali repose principalement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui occupe près de 80% de la population active. Elle est dominée par le secteur informel. Le système d'exploitation dominant est de type familial et déploie sur le terrain des systèmes de production mixtes qui suivent largement la physionomie du climat du nord au sud. Ils sont de type exclusivement pastoral au nord et agro-sylvo-pastoral au sud avec une composante pastorale plus forte au sahel que dans la zone soudanaise.

D'environ 14 528 662 d'habitants en 2009 (RGPH 2009), la population du Mali est estimée à 17,1 millions en 2014 (Banque Mondiale)² dont 50,4% de femmes et une forte proportion de personnes de moins de 25 ans (65%). Malgré des progrès notoires enregistrés ces dernières décennies, le niveau de développement humain du Mali reste très bas, le pays occupe la 176^{ème} place sur 187 (IDH 2014). La dynamique démographique (6,1 enfants par femme et un taux moyen de croissance démographique de 3,6%) traduit l'immensité des besoins à satisfaire au plan social au regard de l'ampleur de la pauvreté qui touche la population du pays. L'incidence de la pauvreté s'élève à 45% et la pauvreté de masse (privations) atteint 64% de la population (CSCR 2012-2017).

2. JUSTIFICATION DE LA PoINSAN

Le Mali est le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives aggravant une situation chronique alarmante. Le Mali, tout comme ses voisins de la bande sahélienne, où les populations sont structurellement en proie à la faim et à la malnutrition, malgré beaucoup d'efforts réalisés pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, est toujours le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives aggravant une situation chronique alarmante. L'insécurité alimentaire se manifeste sous deux formes essentielles au Mali : (i) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle ; (ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle. En référence aux analyses des dernières années sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Les données de l'enquête SMART 2015 ont révélé que seulement 26,3% étaient en sécurité alimentaire, que 25 % des ménages maliens étaient en insécurité alimentaire dont les 3% en insécurité alimentaire sévère et 48,3% en sécurité alimentaire limitée. Un tiers des ménages dirigés par une femme et des ménages dirigés par une personne veuve, est en insécurité alimentaire, contre un quart des ménages dirigés par un homme. En moyenne, un (01) malien sur cinq (05) se trouve en insécurité alimentaire chronique ; et plus d'un (01) enfant de moins de cinq (05) ans sur quatre (04) souffre d'un retard de croissance (29.3% selon le SMART2015).³Le seuil d'alerte de l'OMS fixé à 10 % est dépassé en ce qui concerne

² Source : World Development Indicators : Population dynamics 2015

³(38% selon l'EDS V).

la Malnutrition Aigüe Globale (MAG). En effet, la prévalence de la MAG⁴ est de 12,4%⁵ avec un taux maximal de 17,5% pour la MAG dans la région de Tombouctou (SMART 2015). De grandes disparités existent selon le milieu de résidence, la région, le niveau d'instruction de la mère et le quintile de richesse.

Ces dernières années, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali s'est exacerbée par une combinaison de : (i) chocs biophysiques et agro-climatiques affectant les cultures et l'élevage (sécheresses des années 1996, 2006, 2009, 2011), inondations, invasions acridiennes, épizooties, (ii) de chocs économiques, tels que la hausse des prix sur les marchés nationaux et régionaux et internationaux, affectant les nombreux ménages dépendant des achats pour leur accès à la nourriture et de chocs à caractère social (attaques par les groupes armés ...).

Les différentes crises successives ainsi que les réponses apportées ont démontré la faiblesse des mécanismes existants de prévention et de préparation mais également de gestion des chocs, des risques et des catastrophes. Le renforcement de la résilience des populations, en particulier des plus vulnérables reste par ailleurs un défi majeur. En effet, la fréquence de ces chocs a progressivement érodé les moyens d'existence des populations maliennes et ainsi augmenté de manière significative, leur niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en diminuant fortement leurs capacités de résilience.

Au Mali, la pauvreté monétaire et aussi celle non monétaire (conditions de vie), constituent les principaux facteurs affectant les populations. La pauvreté monétaire⁶, qui se traduit par un manque de revenus ou une insuffisance de ressources, touche en 2014, en milieu rural, près de 52,8% de la population et en milieu urbain près de 46,6% (CREDD 2016-2018). Ainsi en 2014, en milieu rural, près de 2 maliens sur 4 peuvent avoir une consommation alimentaire insuffisante liée à un manque de revenus ou à une faiblesse de ressources

La pauvreté des conditions de vie, qui se traduit par une situation de manque dans divers domaines (alimentation, éducation, santé et logement) touche près de 75,5% de la population en 2013 avec des disparités importantes. En milieu rural, elle a atteint 94% en 2013 du fait notamment de la crise politique, sécuritaire et alimentaire de 2012 selon l'ODHD 2014. Au Mali, il existe une très forte disparité entre zones rurales et zones urbaines, entre couches socioéconomiques ainsi qu'entre les niveaux de développement des différentes régions du pays. Cette disparité se reflète également dans l'accès aux services de base comme l'eau potable, l'éducation et les services de santé. Une faible couverture du milieu rural en matière de protection sociale aggrave malheureusement cette situation.

Les conflits tant externes qu'internes ont également un impact très négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en affectant particulièrement les habitants des parties désertiques du nord du pays. Enfin, la dynamique démographique pèse lourdement sur l'ensemble des facteurs évoqués et si l'on se réfère aux projections qui créditent le Mali d'une population de 50 à 60 millions d'habitants en 2050, la situation est plus que préoccupante. Le taux de croissance de la population devrait stagner selon certaines projections à environ 3% en 2030. Une telle évolution, si elle n'est pas enrayée ou accompagnée d'un accroissement conséquent de la richesse nationale, augmentera l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité dans le pays.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement Malien a décidé d'élaborer une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN) qui servira de cadre unique de référence en matière d'orientation de toutes les actions de promotion de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

⁴Selon l'EDS V elle est chiffrée à 13%

⁵Selon l'enquête SMART de Mai 2015, effectuée sur l'ensemble des régions enquêtées y compris le District de Bamako,

⁶ La pauvreté monétaire est évaluée à travers l'incidence de la pauvreté (ou taux de pauvreté). Ce taux correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous d'un seuil de pauvreté, qui a été estimé au Mali respectivement à 172 000 FCFA par tête et par an en 2011, 174 000 FCFA en 2013 et 175 000 FCFA en 2014.

3. LA VISION DE LA PoINSAN

Le concept de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) est un terme polysémique, multidisciplinaire, multi-acteurs et multifonctionnel. La SAN est un concept qui recouvre les dimensions principales suivantes: la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité, l'utilisation et la gouvernance.

La définition la plus consensuelle de la sécurité alimentaire est celle issue du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996. Elle a été adoptée par l'ensemble des pays membres de la FAO dont le Mali : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

Le Comité de Sécurité Alimentaire Mondial (CSA) convient que le terme « sécurité alimentaire et nutritionnelle » est celui qui traduit le mieux les liens conceptuels qui existent entre la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle, tout en intégrant ces deux concepts dans un même objectif de développement, afin de contribuer à orienter efficacement l'action des pouvoirs publics et l'action programmatique». Ainsi, le CSA a complété la définition de façon suivante:

« La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active. »

La vision de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Mali à laquelle doit conduire la mise en œuvre de la PoINSAN retenue par l'ensemble des acteurs de la SAN est la suivante :

« *D'ici 2030, l'ensemble de la population malienne a, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et nutritionnelles* »

4. ORIENTATIONS DE LA PoINSAN

Le caractère multidimensionnel, multisectoriel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle exige que le processus d'élaboration de la PoINSAN soit conduite selon une démarche méthodologique à la fois (i) **participative** parce que sous-tendue par l'implication de tous les acteurs institutionnels qui sont parties prenantes aux différents niveaux (central, régional, local communal et communautaire) ; (ii) **analytique** parce qu'axée sur des enquêtes de terrain ; (iii) **rétrospective**, parce qu'orientée sur la capitalisation des réalisations, des effets induits et leçons apprises des politiques et stratégies antérieures et en cours (en termes de changements et d'amélioration des conditions de vie des populations et de renforcement des capacités des institutions et organisations parties prenantes) ; et (iv) **prospective** parce qu'orientée sur la définition des principaux axes stratégiques de la PoINSAN.

Le processus de mise en œuvre de cette démarche⁷ a suivi les phases indiquées ci-dessous :

- Phase 1 : Mise en place des instances participatives de dialogue, de concertation, de pilotage et de suivi de la préparation de la PoINSAN par le CSA: (i) une Commission Nationale, (ii) un groupe de travail restreint, (iii) des instances de concertation régionale et locale
- Phase 2 : Préparation de la note de cadrage du processus d'élaboration de la PoINSAN ;
- Phase 3 : Analyse diagnostique de l'évolution de la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Phase 4 : Validation de l'analyse diagnostique de l'évolution de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Phase 4: Préparation d'un draft des orientations stratégiques de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

⁷ Ce document a été élaboré par une équipe de consultants

- Phase 5: Ateliers régionaux de revue et d'enrichissement de l'analyse diagnostique de l'évolution de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des orientations stratégiques
- Phase 6: Elaboration du draft de la politique Nationale de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN) et de son plan d'actions
- Phase 7: Validation du draft ou version préliminaire de la politique Nationale de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN) et de son plan d'actions

L'analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle du Mali fait l'objet d'un rapport qui constitue le Tome 1 de la PoINSAN. Elle constitue principalement la base d'analyse qui a prévalu aux choix des orientations stratégiques de la PoINSAN. Elle fournit une analyse détaillée de l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle du Mali sur les dix dernières années (2005-2015) portant sur :

- L'évolution de la disponibilité alimentaire au Mali ;
- L'évolution de la stabilité alimentaire au ;
- L'évolution de l'accessibilité physique et économique alimentaire ;
- L'évolution de l'utilisation des aliments ;
- L'évolution de la Gouvernance institutionnelle et financière de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali.

Ce document a été enrichi et validé par des ateliers régionaux organisés respectivement à Ségou, Kayes, Gao (regroupant les participants de Gao, Kidal et Ménaka), Mopti, Tombouctou (regroupant les participants de Tombouctou et Taoudéni), Koulikoro, Sikasso, Bamako (District) et par un atelier national tenu à Bamako.

4.1. Fondements cadres généraux et liens de la PoINSAN

4.1.1. Fondements

La multiplicité des cadres et instruments nationaux et internationaux traitant de la question de sécurité alimentaire et nutritionnelle témoigne de l'importance qu'accordent les institutions nationales et internationales à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de façon plus générale à l'éradication de la faim et de la malnutrition dans le développement humain.

- ***Sur le plan international***

Une bonne partie des stratégies à développer et de grands principes à suivre pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont fait l'objet d'énoncés, de directives de divers cadres généraux internationaux. De ces cadres relèvent : (i) le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, (ii) la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, (iii) la Déclaration du Sommet Mondial de 2009 sur la sécurité alimentaire, (iv) les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire et celles qui ont récemment été approuvées sous le titre de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, (v) le Cadre global d'action actualisé des Nations Unies, (vi) le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui a établi le droit de tout individu à une alimentation adéquate, et l'ensemble du droit international applicable en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et les droits de l'Homme.

Certains cadres spécifiquement liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition constituent des cadres de référence de base de la PoINSAN. Il s'agit notamment des cadres suivants :

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Il s'agit d'un programme de développement durable des pays membres des Nations Unies intitulé "Transformer notre monde: Le programme de développement durable à l'horizon 2030". La décision de lancer un processus visant à énoncer une série d'ODD a été prise par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro en juin 2012. Les ODD représentent un accord sur les priorités du développement durable entre les 193 États Membres de l'ONU. Ils s'appuient sur les accomplissements des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui ont été adoptés

en 2000 et ont guidé l'action en faveur du développement ces 15 dernières années. Les OMD ont démontré que des objectifs mondiaux peuvent arracher des millions de personnes à la pauvreté. Les ODD comptent 17 Objectifs de développement durable avec 169 cibles contre les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement avec 21 cibles. Les défis complexes qui se posent dans le monde aujourd'hui exigent de couvrir un large éventail de problèmes. Il est aussi capital d'en traiter les causes fondamentales et non pas seulement les symptômes. Les ODD font partie d'un programme ambitieux et hardi de développement durable qui est centré sur les trois éléments interconnectés du développement durable: *croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement*.

Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et nutrition (CSA) en 2012 : Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et nutrition (2012) pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle a retenu comme axes majeurs :

- L'amélioration de la productivité agricole et renforcement des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire au niveau les populations rurales pauvres; promotion d'activités productives et de l'emploi;
- La mise en valeur et conservation des ressources naturelles; garantie d'un accès aux ressources productives;
- Le renforcement de l'infrastructure rurale (notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé des animaux et des plantes) et l'élargissement de l'accès aux marchés;
- Le renforcement des capacités de production et de diffusion des connaissances (recherche, vulgarisation, éducation et communication).

Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, adoptés en novembre 2009. Ils constituent un cadre méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies de sécurité alimentaire notamment à travers le principe 3 qui retient : « S'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables; et des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate ».

Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale : Elles appellent à faire du droit à une alimentation adéquate le principal objectif des politiques, des programmes, des stratégies et de la législation en matière de sécurité alimentaire; à veiller à ce que les principes relevant des droits de l'Homme (participation, responsabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit) guident les politiques, les programmes, les stratégies et la législation relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les fora de haut niveau sur l'efficacité de l'aide : La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra se réclament de cinq principes fondamentaux de l'aide publique au développement dont l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, et la responsabilité mutuelle.

Le Mouvement (SUN) Scaling Up Nutrition ou Renforcement de la Nutrition (SUN) est un mouvement mondial qui réunit les gouvernements, la société civile, les entreprises et les citoyens dans un effort mondial pour mettre fin à la sous-nutrition. SUN a été lancé en 2010, et a entre autres objectifs la création d'un environnement politique favorable, avec un fort leadership du pays, et un espace commun (plateformes multi-acteurs) où les acteurs peuvent aligner leurs activités et prendre une responsabilité conjointe pour le renforcement de la nutrition.

L'initiative REACH : (Renew Effort Against Child Hunger and Undernutrition), Créée en 2008, REACH est une initiative inter-agences du système des Nations Unies (FAO, OMS, PAM et UNICEF) qui a été déployée dans les pays à fort taux de malnutrition maternelle et infantile. L'objectif est de mieux coordonner les interventions de ces différentes agences et en mettant l'accent sur le partenariat et la coordination des actions avec les partenaires au développement et la société civile, sous la direction

des Gouvernements dont les capacités doivent être renforcées. Au Mali, REACH a officiellement été lancée le 31 janvier 2013. L'un des principes de base sur lequel se fonde REACH, c'est la multi-sectorialité de la nutrition. La sécurité alimentaire des ménages est présentée comme une des causes sous-jacentes de la malnutrition au même titre que l'environnement social et l'accès à la santé et aux structures de soins. Le développement des approches multisectorielles de lutte contre la malnutrition est une stratégie importante au niveau de l'initiative REACH.

- **Sur le plan continental et sous régional**

L'initiative « AGIR-SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST » : Alliance Globale pour la résilience est née d'un partenariat multiple, une alliance sur la résilience, mise en place par la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA depuis le 18 juin 2012. Ces institutions se sont engagées à unir leurs efforts, et fédérer ceux des acteurs de la région et de la Communauté Internationale⁸ pour l'accompagnement et l'accélération de la réalisation de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui a pour objectif la « faim zéro » d'ici 20 ans. L'objectif général de l'initiative AGIR⁹ « Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéniennes et ouest-africaines », s'appuie sur quatre Objectifs Stratégiques : OS1 « Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables », OS2 « Renforcer la nutrition des ménages vulnérables », OS3 « Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages les plus vulnérables et leur accès aux aliments », OS4 « Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle »..

le PDDAA de l'Union Africaine : Au plan africain, la PolNSAN est en droite ligne avec le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique.

La Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)
Sur le plan sous régional : la PolNSAN intègre la dimension sécurité alimentaire de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). Dont les objectifs sont respectivement « le développement du secteur agricole et l'utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire au sein de la sous-région » et « contribuer, de façon durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la Région, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable du CILSS (2000) dont l'objectif général est d'assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 **et la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (version révisée 2012)** qui s'est imposée comme un code de bonne conduite en matière de gestion de l'aide alimentaire.

- **Sur le plan national**

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle trouve ses fondements dans la Constitution et les différents instruments juridiques internationaux, continentaux, ou régionaux ratifiés par le Mali. Elle s'inscrit dans le Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali (CREDD : 2016-2018) qui constitue le Cadre unique de référence et intégrateur des politiques économiques, sociales et institutionnelles dont notamment : (i) le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017), (ii) le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018), (iii) Plan pour la Relance Durable du Mali (2013-2014), (iv) le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN), (v) la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord.

⁸ : Autour d'un cadre commun et partage des résultats.

⁹ : Voir également en Annexe.

La PolNSAN va contribuer à la réalisation de l'objectif global du CREDD qui est « l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni ». Les liens avec la PolNSAN sont perceptibles à travers ses objectifs spécifiques qui consistent à : (i) garantir et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous, notamment les plus vulnérables; (ii) étendre la protection sociale et promouvoir l'économie sociale et solidaire; (iii) promouvoir la solidarité et renforcer les actions humanitaires.

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle devra s'appuyer sur les documents cadres de référence sectoriels, institutionnels et sociaux dont notamment : (i) l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 qui a pour objectif général prioritaire de réduire l'incidence de la pauvreté de 64% à 47,5% à l'horizon 2025, par la mise en œuvre de l'ensemble des politiques sur les prochaines années dont la PolNSAN, (ii) la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui s'articule parfaitement avec la PolNSAN à travers son objectif de réaliser la sécurité alimentaire des populations par le biais de la souveraineté alimentaire, (iii) la Politique de développement Agricole (PDA), (iv) la Politique Nationale de l'Elevage, (v) le Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture réactualisé en rapport avec son objectif prioritaire d'améliorer les conditions de vie des communautés de pêche, notamment la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels du pays, (vi) le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) qui devra s'articuler avec la PolNSAN à travers son objectif qui vise à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement régional et local, (v) la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT), (vii) les Priorités Résilience du Mali (PRP, 2015-2035) (viii) la Politique Nationale de Nutrition et son Plan d'Actions 2014-2018, (ix) la Politique Nationale de Protection Sociale et son Plan d'Actions 2016-2018, (x) la Politique Nationale du Genre, (xi) la Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire.

4.2. *Les défis et enjeux actuels de la sécurité alimentaire et nutritionnelle*

L'analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait ressortir qu'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Mali devra relever les défis et enjeux suivants:

- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine¹⁰, affectée par des chocs et des crises alimentaires récurrentes dans : (i) un contexte de production agricole affecté par les changements climatiques, la pression foncière et les crises sociopolitiques (ii) un espace économique ouvert et concurrentiel marqué par une urbanisation rapide et les mutations qu'elle charrie en termes de modification des habitudes de consommation ;
- Développer des stratégies cohérentes prenant en compte les intérêts des producteurs et des populations rendues vulnérables par l'instabilité des prix en combinant des mesures de politique structurelle et des mesures de politique conjoncturelle visant respectivement à stabiliser les prix et à réduire les effets de l'instabilité des prix dans un cadre global de politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Développer des mesures de politique agricole (subvention des intrants) et commerciales (suppression des taxes à l'importation de produits alimentaires de base, restrictions des exportations agricoles) cohérentes ne compromettant pas les revenus et les incitations à la production ;
- Mettre en place des systèmes de stockages plus performants sur l'incidence des prix des céréales pour réduire les flambées de prix lors des crises alimentaires ;
- Améliorer l'environnement commercial des filières céréalières et mieux connecter les producteurs et grossistes aux marchés nationaux et sous-régionaux rémunérateurs ;

¹⁰ Une population urbaine à forte demande en riz et produits transformés

- Améliorer la compétitivité des filières agricoles porteuses sur le marché sous régional, régional et international ;
- Contribuer à la prévention de la malnutrition et à la réduction des prévalences des différents types de malnutrition chez les enfants (émaciation, retard de croissance, insuffisance pondérale et malnutritions dues aux carences en micronutriments), les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées et les handicapés;
- Renforcer la résilience des populations vulnérables par l'amélioration de leur protection sociale accompagnée de stratégies durables pour faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes ;
- Mettre en place une gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle inclusive proactive, efficace et efficiente, articulée avec les politiques et mécanismes institutionnels de nutrition, de protection sociale et de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec les politiques sous régionales, régionales et internationales.

4.3. *Les principes directeurs*

Les principes directeurs définissent les normes et les valeurs autour desquelles les orientations et les objectifs de la PolNSAN sont bâtis. Ces principes directeurs sont énoncés comme suit :

L'anticipation et la pro activité : Le principe de l'anticipation et de la pro activité appelle l'ensemble des pouvoirs publics et des autres acteurs à renforcer les mécanismes de veille face à la récurrence des chocs et crises alimentaires et nutritionnelles. Cette veille stratégique doit permettre de prévenir les éventuelles crises et d'engager des investissements, majoritairement, pris en charge par le Gouvernement, visant à affecter les ressources à des programmes et des partenariats bien conçus et axés sur les résultats.

Une double approche globale de la SAN : L'adoption d'une double approche globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle consistant en: 1) une action directe immédiate visant à lutter contre l'insécurité alimentaire dont souffrent les plus vulnérables; et 2) des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la protection sociale et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la pauvreté.

La concertation et le partenariat multi-acteurs et interinstitutionnel : La concertation, le partage de connaissance et le partenariat aux niveaux national, régional et local et avec les pays voisins doivent être privilégiés lors de l'élaboration des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la mise en cohérence des approches de ciblage, de mise en œuvre et d'évaluation. La concertation institutionnalisée permet de stimuler une coordination stratégique afin d'améliorer la gouvernance, favoriser une meilleure allocation des ressources, éviter les chevauchements d'efforts et identifier les insuffisances en matière de réponse.

La participation : La participation et l'engagement inclusifs de l'ensemble des acteurs du DNSA, notamment les bénéficiaires, sont indispensables pour l'appropriation, et la redevabilité des parties-prenantes mais également pour et l'atteinte des objectifs de la PolNSAN ; cette participation doit être promue et valorisée.

La redevabilité et la bonne gouvernance des affaires publiques : L'obligation de rendre compte doit animer l'ensemble des acteurs du dispositif afin d'instaurer la transparence et la confiance entre l'Etat et les partenaires au développement d'une part, et d'autre part, entre les acteurs du dispositif et les populations bénéficiaires.

Le Suivi-évaluation : Le suivi-évaluation des effets à court, moyen et long termes des mesures de politiques publiques et des programmes y afférents, est impératif dans la mesure où ces dernières

affectent directement les revenus des producteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs. Il s'agira de partager les résultats de suivi-évaluation et d'assurer la diffusion des informations en appui aux prises de décisions.

L'équité et le genre : Ce principe vise à accorder un traitement égal aux différentes zones et couches sociales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à porter une attention particulière aux préoccupations des couches vulnérables, de la diversité ethnique et confessionnelle et à la considération de la problématique du genre dans la définition, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la PolNSAN.

La solidarité partagée : La satisfaction des besoins sociaux et économiques des populations vulnérables dépend, en partie, de la solidarité et de l'entraide au sein de la population; la première en mesure d'apporter un soutien aux victimes des crises alimentaires et nutritionnelles. Ce principe appelle à respecter, dans la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'importance des valeurs culturelles de partage comme facteur de rapprochement.

La subsidiarité et la complémentarité : Ce principe suggère que toute question ou action fasse l'objet d'analyse et de proposition préalables là où elle est posée. Ainsi, le dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle, organisé depuis le niveau central jusqu'au niveau territorial (région, cercle, commune), doit offrir les conditions requises pour leur traitement au niveau le mieux indiqué.

L'engagement du Gouvernement et des partenaires : Ce principe vise à garantir un engagement constant et soutenu, de la part du Gouvernement et de tous les partenaires institutionnels, à investir dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale, afin de mettre à disposition, dans les délais requis, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans et programmes pluriannuels.

La coordination des interventions : La coordination des nombreuses interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un élément fondamental de l'efficacité de la PolNSAN. À cet effet, il est nécessaire d'inscrire tous les programmes, projets et initiatives de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les axes stratégiques de la PolNSAN en articulation avec le DNSA.

La cohérence avec les autres politiques: Ce principe vise à mettre la PolNSAN en cohérence avec l'ensemble des politiques et des stratégies intégrant ou ayant une incidence sur la sécurité alimentaire, la nutrition, la protection sociale et la résilience.

5. OBJECTIFS DE LA PolNSAN

5.1. Objectif global

La PolNSAN, comme souligné ci-dessus, est une politique qui s'inscrit dans les priorités de développement économique et social du Mali définies par le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD). A cet effet son objectif global ou objectif de développement est d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience dans le cadre de la perspective du CREDD d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030 »

5.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la PolNSAN sont :

- d'augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires pour répondre à la demande alimentaire des populations maliennes ;
- de renforcer les capacités de prévention des chocs et des crises, de réduction-atténuation de leurs effets sur les populations vulnérables et de relèvement ;

- d'améliorer l'accessibilité physique et économique des aliments aux populations, notamment aux populations vulnérables et pauvres ;
- d'améliorer l'état nutritionnel des populations, particulièrement celui des couches vulnérables ;
- de renforcer la gouvernance institutionnelle et financière en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6. PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DE LA PoINSAN

L'orientation générale de la PoINSAN consistera à définir, dans un cadre politique et institutionnel cohérent, un ensemble d'axes stratégiques permettant de faire face, respectivement, à l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. Ces axes stratégiques permettront, selon la nature du choc, de prévenir, gérer ou mitiger les effets des chocs et les crises alimentaires sur la population malienne.

Les axes stratégiques de la PoINSAN s'inspirent des leçons des initiatives politiques et stratégiques vécues par le Mali et par la sous-région sahélienne. Ils prennent en compte les besoins et intérêts des producteurs et des populations rendues vulnérables par la pauvreté, les chocs et les crises alimentaires et nutritionnelles

Les principaux axes d'orientation stratégiques découlant de l'analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle du Mali sont au nombre de quatre. Il s'agit :

- Axe Stratégique 1 : Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster l'offre à la demande alimentaire des populations ;
- Axe Stratégique 2 : Prévenir les chocs et les crises, et réduire ou atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Axe Stratégique 3 : Contribuer à prévenir et à réduire toutes les formes de malnutrition
- Axe Stratégique 4 : Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6.1. *Axe Stratégique 1 : Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster durablement l'offre alimentaire à la demande des populations*

Les actions ou interventions à réaliser consisteront à : (i) améliorer la politique de soutien du Gouvernement et de ses partenaires aux céréales locales, (ii) accroître les investissements sur des domaines qui permettent d'améliorer la productivité de façon durable et l'accès au marché des produits agricoles, (iii) améliorer la politique de soutien du Gouvernement et de ses partenaires relative aux produits agricoles d'exportation (opportunités d'affaires) qui constituent des atouts en matière de compétitivité, (iv) supprimer les incohérences entre la politique de stabilisation des prix à la consommation et celle de soutien aux producteurs pour accroître la production de riz local, (v) accroître le soutien du Gouvernement aux autres sous-secteurs porteurs d'un potentiel important en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les productions animales et sylvicoles, (vi) favoriser l'implication effective des femmes et des jeunes dans la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité alimentaire.

6.1.1. *Améliorer la politique de soutien du Gouvernement aux céréales locales*

À partir de la campagne agricole 2008-2009, le Gouvernement malien a lancé, dans sa politique d'appui à la production agricole, plusieurs initiatives consacrant des dépenses importantes à la subvention en engrais et semences améliorées et à la bonification du crédit pour faciliter, l'acquisition d'équipements de production et de transformation pour les producteurs. Ces mesures ont plus été consenties sur les

filières riz et coton au détriment des autres filières¹¹. Cependant, la faiblesse quasi constante de l'accès des producteurs familiaux pauvres ou vulnérables, qui constituent la majeure partie des exploitants, amène à s'interroger sur l'efficacité de ces subventions. Au-delà, l'efficacité des subventions agricoles sur le long terme est questionné alors que le Gouvernement y consacre d'importantes ressources budgétaires avec une évolution de 11,6 Milliards FCFA en 2008/2009 à 44 Milliards FCFA en 2015/2016 soit 35%. Effectivement, les programmes nationaux de subvention aux intrants ont coûté très chers, environ 20,5 milliards F CFA par campagne agricole. Certains intrants subventionnés, destinés aux producteurs et productrices pauvres ou vulnérables, sont parfois détournés de leurs objectifs pour être revendus à vil prix à des commerçants, qui en exportent, frauduleusement, une partie, vers des pays voisins.

De plus, cette situation est combinée avec des pénalisations par les prix des producteurs de céréales locales, ils ne sont pas en mesure de bénéficier des prix de référence des marchés régionaux. Le soutien budgétaire alloué aux céréales traditionnelles est faible et ne permet pas de stimuler la production céréalière locale et de créer des opportunités de commercialisation nationales et régionales.

Les mesures, à prendre, consisteront à :

- ***Définir une stratégie plus ciblée pour garantir l'accès aux intrants aux producteurs en améliorant la politique de subventions aux intrants, les équipements et l'accès au crédit afin de s'assurer que l'activité de production soit profitable pour les petits producteurs. Pour se faire, les étapes suivantes sont indiquées :***
 - Evaluer les effets directs, à court, moyen et long termes, des subventions, des bonifications de crédits et des restrictions d'exportation sur les prix aux producteurs, les revenus et le pouvoir d'achat des producteurs et productrices notamment les pauvres et vulnérables ;
 - Favoriser l'accès des petits producteurs/trices de céréales locales sèches particulièrement les jeunes et les femmes (mil, maïs, sorgho, fonio), aux intrants, aux équipements et au crédit, par une politique de subvention et de bonification du crédit agricole, plus ciblée sur leurs besoins réels prenant en compte les enseignements tirés de l'évaluation ci-dessus proposée ;
 - Accompagner cette politique, par des programmes et interventions spécifiques et ciblés sur l'accès des paysans pauvres et vulnérables aux intrants agricoles ;
- ***Améliorer la régulation et la répression des contrôles abusifs et des taxes illicites afin de mieux connecter les producteurs et les grossistes aux marchés nationaux et sous régionaux rémunérateurs***

Les contrôles abusifs routiers sur les produits agricoles et les taxes illicites qui les accompagnent constituent des tracasseries qui freinent le développement du commerce et ainsi affectent directement l'accroissement des revenus issus des transactions commerciales, l'augmentation de la disponibilité des produits alimentaires et la réduction des risques liés aux variations de prix. Ils affectent ainsi la sécurité alimentaire en réduisant l'accessibilité économique, physique et la disponibilité des denrées alimentaires. Le Mali est, de loin, le pays où le montant des prélèvements illicites est le plus élevé : ils sont, en moyenne, 5 fois plus élevés que dans les autres pays de la sous-région.¹² Pour chaque kilomètre parcouru par les transporteurs de marchandises, 1 346 FCFA sont prélevés de manière illégale. Le Mali est également le pays avec le plus grand nombre de postes de contrôle par rapport aux pays de la sous-région et cette tendance était en augmentation en 2015.

¹¹ Cf. document d'analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle du Mali pour plus de détails

¹² Moyenne des 24 mois entre janvier 2014 et décembre 2015 pour le Mali comparée avec la moyenne des autres pays suivis par le CILSS (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Niger, Sénégal). Données collectées par le CILSS.

Ainsi, lutter contre les tracasseries routières fait partie des actions prioritaires pour assurer le développement du commerce et garantir la sécurité alimentaire. Partant du diagnostic des tracasseries routières (SAPAA 2016)¹³, les actions recommandées peuvent être mises en œuvre de manière articulée en tant que stratégie de lutte contre les tracasseries routières ou de manière individuelle selon l'intérêt et les priorités politiques.

Les actions consisteront à :

- *Améliorer les mécanismes institutionnels de gouvernance routière pour le commerce des produits agricoles en renforçant le Comité national de facilitation des transports (CNFT):* les actions en matière de gouvernance routière pour les produits agricoles requièrent une impulsion politique de haut niveau, une meilleure coordination et concertation ainsi qu'un engagement mutuel des diverses institutions dans la lutte anti-corruption. À cet effet, il est nécessaire de consolider le comité CNFT afin qu'il soit reconnu comme la plateforme de référence et d'expertise sur les questions de tracasseries routières et renforcer son expertise et ses capacités d'actions.
- *Appliquer le cadre réglementaire de la CEDEAO en matière de contrôles routiers à l'image d'autres pays de la CEDEAO,* il s'agira d'assurer son application de manière à ce que le Mali jouisse d'un cadre réglementaire approprié et harmonisé pour lutter contre les tracasseries routières. A cet effet le cadre réglementaire malien révisé permettra : (i) d'assurer le respect du nombre de postes de contrôles ; (ii) de supprimer les contrôles routiers réalisés par les syndicats et les mairies ; et (iii) d'appliquer la réglementation relative aux charges à l'essieu.
- *Améliorer le niveau d'information et de transparence sur les tracasseries routières :* Pour mettre en place des mesures de lutte appropriées et contrôler l'efficacité des mesures, les tracasseries routières doivent être mieux identifiées et caractérisées. A cet effet, les mesures prévues consisteront à :
 - améliorer la transparence et la connaissance des coûts d'acheminement le long des filières ;
 - améliorer la collecte des données sur les tracasseries routières ;
 - mettre en place un observatoire des infractions.
- *Améliorer les connaissances des acteurs en matière de réglementations nationales relatives au transport des produits agricoles et sensibiliser la société civile :* les réglementations relatives au transport de produits agricoles et les procédures administratives qui sont en vigueur au Mali et dans la sous-région doivent être connues et maîtrisées par les transporteurs et les organisations professionnelles ainsi que les corps habillés. Les actions consisteront à
 - former les transporteurs, les organisations professionnelles et les corps habillés,
 - organiser des concertations pour disséminer l'information sur les tracasseries routières et identifier les bonnes actions.
 - sensibiliser la société civile à l'ampleur du problème et aux effets des tracasseries routières.

Enfin, si les tracasseries routières sont un problème d'envergure, le terrain est balisé et prometteur : un cadre réglementaire régional est disponible, les expériences des pays voisins en la matière sont encourageantes, l'expertise technique dans la sous-région est bien développée avec plusieurs initiatives spécialisées et l'intérêt des bailleurs de fonds est fort.

¹³ FAO. 2016. Lutter contre les tracasseries routières pour garantir la sécurité alimentaire au Mali. Synthèse des résultats et des recommandations. Suivi et analyse des politiques agricoles et agroalimentaires (SAPAA)

6.1.2. Accroître les investissements en vue d'augmenter la productivité de manière durable et faciliter l'accès aux marchés agricoles

L'amélioration de la productivité agricole, notamment des filières céréalières (céréales sèches et irriguées), nécessite l'intensification durable des systèmes de production au détriment de la tendance actuelle de l'extension des superficies cultivées afin de créer des surplus alimentaires disponibles. Le rendement¹⁴ annuel moyen de la production du mil, du sorgho et du fonio sur ces dix dernières années, a très peu évolué (en moyenne 860 kg/ha pour le mil, 1 tonne /ha pour le sorgho et 500 kg/ha pour le fonio).

La dégradation de l'état du réseau routier, ferroviaire et fluvial constitue une des contraintes à l'accès au marché des produits agricoles. L'infrastructure ferroviaire de la ligne Dakar-Koulikoro, via Bamako, est en très mauvais état et ne permet pas de suppléer la route. La voie fluviale, empruntée de Koulikoro à Gao pour transporter, entre autres, du riz et d'autres céréales, est impraticable pendant sept mois de l'année.

Le système de collecte et de commercialisation des produits céréaliers encourage la vente de la production céréalière et fragilise les populations en période de soudure du fait de la faiblesse des capacités de stockage des producteurs. Cette situation ne leur permet pas de bénéficier de la variation saisonnière des prix des céréales.

Le caractère artisanal de la transformation des céréales en milieu rural entrave leur valorisation locale et constitue une grande contrainte pour les femmes en zones de production.

Face à ces contraintes, il s'agira de mettre en œuvre les priorités du Gouvernement non encore mises en œuvre dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PDA) et qui portent essentiellement sur :

- le renforcement des capacités institutionnelles techniques, humaines et matérielles : (i) du dispositif de recherche agricole, (i) du dispositif de conseil agricole et rural. Ces mesures vont permettre de développer et diffuser des itinéraires techniques permettant d'améliorer la productivité agricole
- les aménagements et les infrastructures facilitant la maîtrise de l'eau,
- la gestion environnementale et notamment la sécurisation des ressources foncières,
- les infrastructures facilitant le transport des produits agricoles vers les marchés,
- les infrastructures de transformation, de stockage, et de commercialisation

• ***L'accroissement du soutien de l'Etat à la recherche et au conseil agricole et rural.***

Les actions à mettre en œuvre, dans le cadre de la PDA, consisteront à :

- Accroître le soutien du Gouvernement et de ses partenaires à la recherche agricole notamment, sur le mil, le sorgho, le fonio, le maïs, compte tenu de leur importance dans la production et la consommation nationales dans le cadre des orientations du Plan Stratégique de la Recherche Agricole à Long Terme (PSRALT) du Mali. Ce soutien permettra de capitaliser sur les acquis et de développer, au besoin, des variétés et itinéraires techniques agricoles mieux adaptées aux conditions climatiques difficiles, aux maladies et déprédateurs nuisibles, et satisfaisant aux préférences alimentaires des populations. La recherche s'appliquera à l'ensemble des segments des filières (recherche variétale, mise au point de techniques culturales, recherche sur les techniques de fertilisation des sols, l'amélioration des connaissances sur les systèmes de production, de transformation, de conditionnement, de conservation, de commercialisation etc.) ;

¹⁴Cf. document d'analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle du Mali pour plus de détails

- Réorganiser le dispositif national actuel de conseil agricole et rural du Mali sur la base d'une étude institutionnelle et organisationnelle accompagnée d'un plan de mise en œuvre, permettant de préparer la proposition de réorganisation requise vis-à-vis des attentes, notamment des producteurs ruraux
- Réorganiser le système national de formation agricole et rurale sur la base d'une étude institutionnelle, organisationnelle, accompagnée d'un plan de mise en œuvre permettant de préparer une proposition de réorganisation plus adaptée à la demande, facilitant la génération d'emploi en milieu rural, dans le cadre de la PDA.
- ***L'accroissement des investissements de l'Etat, des collectivités territoriales et de ses partenaires dans les aménagements, les infrastructures rurales, à travers des programmes facilitant la maîtrise de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la PDA.***

Les actions à mettre en œuvre, dans le cadre de la PDA, consisteront à :

- Accorder la priorité à la maîtrise totale de l'eau à travers la réhabilitation et l'extension des aménagements hydro agricoles dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao;
- Développer une gestion optimale et durable des aménagements et la création de points d'eau dans les régions suscitées et celle de Sikasso (plaines submersibles aménagées avec digues de ceinture);
- Intensifier et diversifier la culture irriguée (riz, blé, cultures maraîchères); notamment le riz dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Sikasso et Gao ; le blé dans la région de Tombouctou ; les cultures maraîchères dans toutes les régions (les régions de Taoudénit et de Ménaka vont pratiquer le maraîchage dans les oasis et autour des mares) ;
- Développer les aménagements de proximité (petits périmètres irrigués villageois : PPIV ; petits périmètres maraîchers : PPM dans toutes les régions; aménagements de retenues collinaires dans les régions où existe ce potentiel) ;
- Promouvoir l'irrigation privée ;
- Promouvoir l'émergence des espaces économiques partagés (agropoles).
- ***Intégrer la gestion environnementale dans la PolNSAN*** pour faire face au processus de dégradation des ressources naturelles dont les causes sont multiples (sécheresse, déforestation, transport, désenclavement, épuisement de la fertilité des terres agricoles et dégradation des écosystèmes forestiers, techniques culturales inappropriées, surpâturage ...) et à la nécessité de les préserver pour qu'elles répondent aux besoins actuels et futurs des populations en prenant en compte :
 - les orientations et mesures du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), qui sont articulées à la sécurité alimentaire à travers les aspects suivants : (i) l'amélioration des systèmes de production en vue de l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ; (ii) la satisfaction des besoins énergétiques des populations, par la valorisation rationnelle de l'exploitation des ressources naturelles, des mesures relatives à la gestion du bois et des solutions alternatives au bois de chauffage pour réduire la pression exercée sur les forêts, l'intégration de l'arbre dans l'espace agro-pastoral ; (iii) la protection, la restauration et l'amélioration du milieu de vie, (vi) la lutte contre la prolifération des végétaux flottants nuisibles, (vii) la lutte contre l'ensablement des cours d'eau et des mares et (viii) la lutte contre la pollution des eaux par des unités industrielles et des déchets liquides, (ix) la lutte contre la salinisation et l'alcalisation des terres observées dans la zone de l'Office du Niger (région de Ségou); (x) le renforcement des capacités des agents de l'État, des collectivités locales et de la société civile pour prendre en charge, la gestion décentralisée des ressources naturelles.

- **Améliorer l'accès et la sécurisation des ressources foncières, notamment pour les producteurs vulnérables et particulièrement les femmes et les jeunes à travers** une bonne application des dispositions législatives et réglementaires en la matière, la mise en œuvre de mesures incitatives, facilitant l'accès à la propriété foncière pour une meilleure valorisation des terres conformément aux orientations de la PDA, de la LOA et de la Loi foncière agricole. A cet effet, le recensement des exploitations agricoles en cours en vue de l'immatriculation des exploitations agricoles familiales, des entreprises agricoles et des OPA constitue un préalable important à finaliser.
- **Accroître les investissements alloués aux infrastructures de transformation, de stockage de commercialisation accompagnés par des systèmes de crédits, d'assurance et d'informations plus adaptées** pour améliorer l'accès au marché des produits agricoles et alimentaires. Les actions à mettre en œuvre, dans le cadre de la PDA, consisteront en :
 - l'appui aux organisations professionnelles, notamment, de jeunes et de femmes, à bénéficier des crédits nécessaires à l'investissement dans les petites infrastructures de transformation, de conservation, de stockage et de conditionnement (notamment pour le riz et l'échalote, dans les régions de Ségou, Mopti et Gao ; le manioc dans la région de Ségou) ;
 - l'appui à l'agro-industrie de transformation
 - le renforcement des capacités des opérateurs économiques à tirer profit des opportunités des marchés nationaux à travers l'amélioration de leur accès à des systèmes d'informations sur les marchés fiables et adaptés ;
 - la mise en place d'infrastructures de marché gérées par les populations dont les capacités sont renforcées,
- **Accroître les investissements sur les infrastructures et moyens de transport** par (i) la construction et la réhabilitation de routes et pistes de production, (ii) la réhabilitation du transport ferroviaire qui relie les zones de production excédentaire aux principaux bassins de consommation et les principaux corridors transfrontaliers aux capitales des pays voisins, (iii) la mise en place de mesures facilitant, au secteur privé, l'acquisition de moyens de transport.

6.1.3. Améliorer la politique de soutien relative aux produits agricoles commerciaux qui constituent des opportunités d'affaires et des atouts en matière de compétitivité.

Le Mali jouit d'un avantage comparatif et d'opportunités sur les filières commerciales agricoles à haute valeur ajoutée, telles que la mangue, la papaye, la pomme de terre, l'échalote/oignon, la banane, l'anacarde, le sésame, dans les régions de Sikasso, Koulikoro. L'Etat et ses partenaires ont développé, au bénéfice de ces filières, des mesures de soutien importants mais insuffisants à travers des programmes qui ont porté principalement sur : (i) l'innovation et la diffusion de nouvelles technologies, (ii) l'amélioration des performances commerciales, (iii) l'accès au financement des exploitants et exploitantes agricoles et (iv) la mise en place d'infrastructures collectives, (iv) la gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD). Les contraintes actuelles dont souffre l'amélioration de la compétitivité de ces filières, tournent essentiellement autour de : (i) la réduction des coûts de production, de stockage, de conditionnement et de transformation ; (ii) l'amélioration durable des rendements à travers des itinéraires techniques innovants (iii) l'amélioration des perspectives d'accès aux marchés régional et international, (iv) absence d'accords commerciaux avec certains pays voisins en matière de commerce de bétail.

Les actions consisteront à :

- **Développer des mesures de réduction des coûts de production des filières d'exportation**
 - Accorder la priorité, comme retenue dans la PDA, à l'amélioration durable des rendements agricoles pour faire baisser les coûts de production, à travers l'intensification des systèmes de production, le renforcement de la maîtrise des ressources en eau, la restauration et le maintien

- de la fertilité des sols de façon durable, et à grande échelle dans le cadre d'un système foncier sécurisé accessible à toutes les catégories de producteurs ;
- Mieux cibler les subventions aux intrants en direction des bénéficiaires sur la base d'une étude relative à l'efficacité et à l'efficience de la politique actuelle de subvention aux intrants du Gouvernement en rapport avec la réduction des coûts de production des filières ;
- ***Accroître la valeur ajoutée des produits agricoles et d'élevage locaux destinés à l'exportation dans le cadre de la Politique Nationale de l'élevage***
 - Promouvoir la recherche, la transformation et la mise en marché des produits agricoles et d'élevage destinés à l'exportation conformément aux orientations de la Politique Nationale de ;
 - Réhabiliter les infrastructures de stockage, de transformation, existantes et construire de nouvelles infrastructures ;
 - ***Mettre en œuvre des stratégies d'appui à la commercialisation des produits agricoles d'exportation :***
 - Améliorer l'offre des produits agricoles en augmentant les possibilités d'étalement maximal de leur présence sur le marché par le biais de l'utilisation des technologies de conservation mieux adaptées réduisant, entre autres les pertes post récoltes (exemple de l'échalote dans les régions de Ségou et de Mopti : production moyenne 300 000 tonnes. Les pertes annuelles peuvent atteindre 20 pour cent de la production);
 - Renforcer le système d'information commerciale sur les marchés d'exportation régionaux et internationaux sur les opportunités de marchés et par rapport aux standards de qualité et les normes phytosanitaires,
 - Lutter contre les prélèvements de taxes illicites, pour améliorer la pénétration des produits agricoles maliens sur les marchés d'exportation ;
 - Lutter contre les prélèvements de taxes illicites, pour améliorer la pénétration des produits agricoles maliens sur les marchés d'exportation ;
 - Renforcer les capacités d'accès au marché des acteurs des filières commerciales à travers la mise en place de cadres de concertation interprofessionnelle pour les différentes filières afin de faciliter la négociation et la prise de décisions au niveau des filières ;
 - Améliorer l'accès des professionnels des filières d'exportation à des ressources financières adaptées aux différentes opérations et maillons qui segmentent les filières (production, stockage, conditionnement, transformation et exportation).
 - Accompagner les politiques de restriction des exportations des excédents de produits agricoles par un soutien budgétaire de l'État aux producteurs/trices pour compenser les pénalisations dont sont victimes les producteurs/trices.
 - Renforcer les capacités de négociation commerciale, internationale des acteurs du commerce agricole malien par la formation aux normes commerciales qui régissent le commerce sous régional, régional et international et acquisition de toutes connaissances sur l'effet que les normes commerciales existantes ont sur le commerce et l'économie malienne.

6.1.4. Assurer la cohérence entre les politiques de soutien au consommateur et celle de soutien aux producteurs/trices pour accroître la production de riz local

La finalité de l'Initiative Riz (IR), dans laquelle le Gouvernement a fait des investissements importants dans la maîtrise de l'eau, est l'amélioration de la production et de la productivité du riz à travers l'instauration d'une situation dans laquelle le producteur obtient un prix profitable, et le consommateur peut s'alimenter à un coût raisonnable. Le gouvernement cherche donc à trouver l'équilibre entre deux intérêts souvent contradictoires. A cet effet, une subvention aux intrants est octroyée aux producteurs leur permettant d'acheter des semences et des engrais à 50% de leurs prix sur le marché ainsi que des crédits bonifiés leur permettant d'acquérir de l'équipement agricole (tracteurs, moissonneuses...). Bien

que les statistiques officielles montrent une dynamique de croissance de la production de riz local pendant les 20 dernières années, avec une augmentation nette depuis 2008 ; la baisse voulue des prix au détail pour le riz ne s'est pas produite. Le Gouvernement a mis en place, sur les marchés maliens, des prix plafonds au consommateur, en supprimant les taxes à l'importation sur le riz et en mettant en place des ventes ciblées dans les zones à forte insécurité alimentaire. Les prix, ainsi, décidés par le Gouvernement étant actuellement parmi les plus bas d'Afrique de l'Ouest, les producteurs ont perçu entre 2008 et 2010¹⁵ des prix plus faibles que ceux du marché international, qui ne leur permettent donc pas d'entreprendre les investissements nécessaires pour accroître la production. Cette décision, de portée très large, perturbe le marché du riz alors qu'en important seulement 10% (Balié et Al. 2013) en moyenne de sa consommation nationale, le Mali parvient à garder des prix au détail relativement bas sur ses marchés internes. Cette politique affecte l'objectif de l'IR de faire du Mali un exportateur net de riz.

Selon l'étude de Diakité et Koné (2010), la suppression des taxes à l'importation a donné lieu à trois effets négatifs majeurs : (i) un manque de ciblage dans la mesure où le gain lié la réduction des taxes à l'importation s'est mal réparti et n'a que très marginalement bénéficié aux plus démunis, (ii) une répercussion sur les prix de portée limitée du fait que les marchés sont dominés par un nombre très limité d'importateurs qui contrôlent les prix malgré la suppression des taxes à l'importation (iii) un obstacle supplémentaire à la substitution de l'offre des produits importés par des produits locaux.

En outre, le Mali est un pays enclavé où les coûts d'accès entre les pays côtiers et les marchés intérieurs maliens sont trop élevés, renchérissent la facture des importations.

L'objectif principal est de faire du Mali un pays exportateur net de riz. Les mesures envisagées pour atteindre cet objectif consisteront à :

- *Augmenter la production rizicole* en fournissant de meilleures incitations aux producteurs, en particulier quand les prix sont élevés sur le marché international ou même régional pour faciliter la pénétration du riz malien sur les marchés des pays voisins importateurs nets ;
- *Limiter les importations de riz à des proportions (10% de la consommation nationale) qui ne perturbent pas le fonctionnement des marchés intérieurs* et qui ne pénalisent pas les producteurs de riz malien, bien que permettant d'avoir des prix au détail relativement bas sur les marchés internes au bénéfice des consommateurs ;
- *Améliorer le fonctionnement actuel de la filière et du marché du riz en appuyant les producteurs et les organisations de producteurs aussi que les interprofessions pour une véritable réorganisation de la filière* pour mieux faire face à l'objectif politique prioritaire du Gouvernement d'accroître la production de riz en vue de faire baisser les prix au détail en faveur des consommateurs sans réduire les prix aux producteurs..
- Lutter contre le phénomène de l'usure dans la région de Gao et le bradage du riz dans les régions de Mopti et de Ségou en mettant en place le système de warrantage.

6.1.5. Accroître le soutien du Gouvernement aux autres sous-secteurs porteurs d'un potentiel important en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Il s'agit principalement des sous-secteurs de l'élevage et de celui de la pêche.

- ***Accroître le soutien du Gouvernement et de ses partenaires au sous-secteur de l'élevage dans le cadre de la Politique nationale de développement de l'élevage.***

¹⁵Balié J., Diakité L., Diallo F., Barreiro-Hurlé J., Mas Aparisi A., 2013. Analyse des incitations et pénalisations pour le riz au Mali. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

Le Mali ne tire pas suffisamment profit, en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de son importante disponibilité en ressources animales du fait de multiples contraintes dont, notamment : (i) l'appui politique insuffisant au sous-secteur des ressources animales notamment en termes d'investissements; (ii) la faible rémunération des éleveurs liée aux multiples distorsions sur la filière viande (taxes sauvages, infrastructure de transport limité, faible accès des éleveurs aux informations sur les prix et développement limité du système d'information sur les prix pour les produits d'élevage, inaccessibilité financière); (iii) le potentiel laitier et avicole faiblement exploité à cause du caractère très extensif de la production. Pour faire face à cette situation, les mesures consisteront à :

Accroître les investissements en matière de productions animales dans le cadre de la Politique Nationale de l'Élevage :

- Replacer la filière bétail viande au centre des politiques agricoles afin de capitaliser sur le potentiel productif significatif de la filière pour de nombreuses régions notamment dans le domaine de l'élevage pastoral ;
 - Tirer la production par une amélioration de l'accès au marché à travers : (i) une analyse du fonctionnement de la filière pour identifier les causes des distorsions de prix le long des axes de commercialisation et sur les marchés ; (ii) la poursuite des efforts visant à améliorer le système d'information sur les marchés pour les bovins et les petits ruminants ; (iii) la diffusion de ces informations afin que les acteurs de la filière et les décideurs politiques disposent de données fiables sur les prix dans leurs choix de politique d'élevage ; (iv) l'amélioration de la qualité des statistiques sur les productions, les stocks, les flux commerciaux de bovins et petits ruminants pour mieux comprendre les sources de pénalisations et assurer la mise en place de mesures de politique plus adaptées aux défis de ces filières ; (v) une meilleure transmission des prix pourrait être favorisée par une amélioration des capacités de transport et de commercialisation qui réduirait les inefficiences (intermédiaires, taxes illicites) ; (vi) la construction, la réhabilitation d'infrastructures d'abattage modernes répondant aux normes de qualité et d'hygiène (niveaux du District de Bamako et des capitales régionales) ; (vii) la réalisation d'abattoirs communaux améliorés ; (viii) la mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour la conservation, le transport et le stockage de la viande ;
 - Développer la production laitière à travers : (i) l'amélioration génétique des races locales ; (ii) une solide organisation des producteurs et productrices de lait autour des unités laitières et centres de collecte, notamment au niveau des bassins laitiers; (iii) la mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour les petits producteurs en vue d'améliorer la production, la conservation, le conditionnement, le stockage et la transformation du lait ; (iv) le renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière en termes de production, de transformation, de conservation du lait et de ses dérivés (v) le renforcement des capacités des jeunes et des femmes producteurs en leur facilitant l'accès aux équipements et au crédit à des taux compétitifs ;
 - Promouvoir l'aviculture rurale et des exploitations avicoles modernes, produisant des œufs, des poussins et de la viande (poulets de chair), dans les capitales régionales et dans le périurbain du District de Bamako.
- ***Accroître le soutien du Gouvernement et de ses partenaires au sous-secteur de la pêche dans le cadre de la Politique Nationale de la Pêche.***

Le poisson est faiblement valorisé du fait de la faiblesse des infrastructures, du coût élevé des opérations de pêche et de commercialisation. Les conditions de vie des pêcheurs et notamment des femmes qui

interviennent dans la transformation et la conservation des produits de la pêche sont précaires en termes de santé, d'hygiène, d'éducation. Les efforts de promotion de la pisciculture dans différents plans d'eau, contribuant à l'emploi des jeunes ruraux et jeunes diplômés sans emploi et à la recherche d'une alimentation riche en protéines animales, contribue à infléchir cette tendance à moyen terme.

Les mesures porteront sur un soutien à la pêche à travers une politique d'accroissement des infrastructures, de réduction des coûts élevés des opérations de pêche, de commercialisation et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs. Il s'agit précisément de :

- Promouvoir l'aquaculture (pisciculture et autres) à travers : l'aménagement des plans d'eau, l'amélioration de la production et le développement de toutes les formes d'aquaculture. La diffusion et la mise à l'échelle dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Mopti, Tombouctou et Gao l'expérience des cages flottantes de la zone Office du Niger région de Ségou;
 - Développer les infrastructures de transformation, de stockage, de conservation, de conditionnement et de commercialisation du poisson frais (débarcadères, chambres froides, camions isothermes etc.) et du poisson transformé ;
 - Faciliter l'accès au système de crédit et aux produits financiers appropriés, aux professionnels de la filière poisson ;
 - Renforcer les capacités des femmes, principales actrices de la transformation et de la commercialisation du poisson ainsi que les jeunes, tout en facilitant leur accès aux intrants, aux équipements et au microcrédit ;
 - Renforcer les capacités des acteurs publics et de la société civile et développer la recherche hydro-biologique, halieutique et aquacole ;
 - Renforcer les capacités du secteur privé dans l'acquisition des moyens de conservation et de transport sous froid, des produits halieutiques et aquacoles ;
- ***Accroître le soutien du Gouvernement et de ses partenaires à l'exploitation des produits forestiers non ligneux et des produits fauniques.***

Malgré le potentiel important existant en produits forestiers non ligneux (domaine de prédilection des femmes pour lesquelles ils constituent une source importante de revenus) et en produits fauniques, ils restent faiblement exploités et valorisés. Nonobstant leurs apports nutritionnels intéressants, particulièrement en période de soudure, ces produits sont peu suivis statistiquement pour mieux appréhender les quantités produites annuellement et l'évolution des prix et leur incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations qui les exploitent.

Les mesures consisteront à:

- Améliorer la gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et à soutenir fortement la filière des produits forestiers non ligneux à haute valeur nutritive et à haute valeur ajoutée ;
- Renforcer la compétitivité des filières de production, de récolte et de valorisation des PFNL à travers la promotion de petites unités de transformation dans les zones de grande production en renforçant les capacités des actrices et les acteurs aux techniques de transformation, de conservation, de stockage et aux normes requises de qualité d'hygiène ;
- Accompagner la filière des PFNL par la structuration et l'organisation des professionnels, le suivi statistique de l'exploitation et du potentiel des PFNL et par des campagnes de promotion des produits forestiers non ligneux transformés ;

- Renforcer de façon accrue le rôle et les capacités des organisations socioprofessionnelles, en particulier les fédérations membres des plateformes nationales paysannes, en vue de leur permettre de constituer de vrais interlocuteurs du Gouvernement en matière de politique agricole ;
- Améliorer le suivi de l'évolution des produits fauniques en termes de statistiques.

6.1.6. Favoriser l'implication effective des femmes et des jeunes dans la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité alimentaire

Les femmes jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la nutrition au sein des ménages, et dans la production agricole sous toutes ses formes. En zone rurale comme en zone urbaine au Mali, les femmes et les hommes jouent des rôles différents mais complémentaires pour garantir la sécurité alimentaire de leurs ménages et de leurs communautés. L'attention particulière accordée à la contribution des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle trouve son fondement dans les inégalités d'accès et de contrôle des moyens de subsistance entre les hommes et les femmes au sein de nos communautés, une situation qui limite la production alimentaire des femmes et la nutrition des enfants.

Il s'agit essentiellement de promouvoir la pleine implication des femmes et des jeunes qui sont au début et à la fin de la chaîne agricole.

Les actions consisteront à :

- Améliorer l'accès des femmes aux superficies agricoles viabilisées et aux autres facteurs de production (intrants, équipements, etc.);
- Assurer le financement des projets et programmes pour la conservation, la transformation et la commercialisation des productions agricoles (céréales, viandes, laits et dérivés, poissons etc.) au bénéfice des femmes et des jeunes ;
- Assurer le renforcement des capacités de production des femmes et des jeunes par des itinéraires techniques améliorés
- Promouvoir l'emploi rémunéré des femmes et des jeunes dans le secteur agricole.

6.2. Axe Stratégique 2 : Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Les crises peuvent être gérées de deux manières : en les empêchant de survenir ou en atténuant leurs effets. Par ailleurs, les instruments mobilisés pour gérer les crises peuvent être basés sur le marché ou basés sur des interventions publiques. En croisant ces deux dimensions, on arrive aux quatre stratégies suivantes :

Objectif Modalité d'action	Prévenir les crises	Réduire les effets des crises
basée sur le marché	Stratégie A : Améliorer la production et les marchés pour réduire la fréquence et l'intensité des crises	Stratégie B : Développer les mécanismes d'assurance et de crédit pour protéger les producteurs et les commerçants.
basée sur des interventions publiques	Stratégie C : Contrer les chocs de disponibilité ou de prix par des interventions publiques	Stratégie D : Mettre en place des transferts (ciblés) pour soutenir les ménages en insécurité alimentaire

Source : adapté de Galtier (2012)

La stratégie A est couverte par l'Axe stratégique 7.1. Les principales actions ou interventions stratégiques de l'Axe stratégique 7.2 seront : (i) Atténuer les effets des crises en procurant des aides ciblées aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et notamment **aux femmes, aux jeunes et aux handicapés**(stratégie D), (ii) Mettre en œuvre des mesures politiques visant à prévenir ou réduire les crises, notamment les chocs de prix pour les filières maïs, mil et sorgho qui se sont avérées beaucoup plus sensibles que le riz (stratégie C), (iii) Développer des stratégies de gestion des risques permettant aux producteurs, aux commerçants et de se couvrir et aux populations pauvres et vulnérables (notamment **les femmes, les jeunes et les handicapés** d'être protégées contre le risque-prix et les risques corrélés (stratégie B),

6.2.1. Atténuer les effets des crises en procurant des aides ciblées aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et notamment aux femmes, aux jeunes et aux handicapés (stratégie D) par des programmes de filets sociaux

Pour le cas spécifique du Mali, l'analyse des instruments et mesures de protection sociale mis en œuvre pour faire face aux crises et chocs révèle les faiblesses suivantes : (i) les interventions en Distributions Alimentaires Gratuites (DAG) sont coûteuses en frais d'entretien des stocks, de ciblage, de transport et de logistique; (ii) le ciblage communautaire qui est le plus utilisé par les intervenants en DAG reste aussi à parfaire et harmoniser à cause de la multiplicité et de la diversité des critères; (iii) les ménages vulnérables n'ont pas été souvent les bénéficiaires des ventes d'intervention ; (iv) celles-ci ont parfois induit des perturbations sur le fonctionnement du marché et leur généralisation a, sous certains aspects, profité plus aux agriculteurs riches qu'aux exploitants pauvres et vulnérables ; (v) les subventions et exonérations sur les importations et taxes ont certes amélioré la consommation alimentaire mais leurs coûts ont été élevés et cela pose un problème de coût/efficacité; (vi) dans les transferts monétaires et en nature non conditionnels et conditionnels, la multiplicité des méthodes de ciblage et d'intervention ne permet pas, souvent, de toucher les populations réellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (vii) les programmes de transfert n'ont pas été souvent adaptés au niveau de résilience des populations notamment sous forme de paquets intégrés ou à usage multiple ; (viii) l'impact direct des transferts monétaires sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages a été difficile à mesurer du fait de l'interaction de multiples facteurs (montant, fréquence des versements, pouvoir d'achat et taille des ménages..) ; (ix) les cantines scolaires souffrent d'un mécanisme de pérennisation insuffisant et d'une faible participation des communautés ; (x) la question du rapport coûts/efficacité, de la pluralité et de la diversité des critères et méthodes de ciblage reste encore posée quel que soit l'instrument de protection sociale, cela ne favorise pas le ciblage des populations réellement vulnérables; (xi) les méthodes de ciblage des populations pauvres et vulnérables sont très diversifiées en l'absence d'une même base de référence; (xii) la faiblesse des stratégies d'identification des besoins nutritionnels des groupes vulnérables et la non maîtrise des méthodes de ciblage par certains intervenants pose aussi des problèmes de sélection des bénéficiaires ; (xiii) l'absence d'un dispositif de suivi des différents appuis dont bénéficient les populations afin d'éviter des doublons et de rentabiliser les appuis constitue également un problème important ; (xiv) l'absence de données désagrégées par sexe et par groupe d'âge des bénéficiaires, (xv) les interventions en protection sociale sont faiblement articulées avec celles de sécurité alimentaire et nutritionnelle , (xvi) l'absence de méthode fiable de mesure de la résilience des communautés vulnérables,

Pour faire face à ces contraintes, les mesures mises en place viseront à (i) améliorer les transferts en nature (Distributions Alimentaires Gratuites ou DAG), (ii) mettre en place des transferts monétaires ou quasi-monétaires (coupons) et (iii) améliorer les stratégies d'identification des besoins nutritionnels des groupes vulnérables et les méthodes de ciblage et (vi) promouvoir des interventions à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) sous forme de cash pour la création d'actifs, vivres pour la création d'actifs ou tout simplement la création d'actifs par la mobilisation communautaire. Plus précisément, ces mesures consisteront à :

- ***Améliorer et étendre les transferts en nature (Distributions Alimentaires Gratuites ou DAG) pour mieux protéger les ménages pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tant en milieu rural qu'en milieu urbain, accompagner les DAG par des activités de nutrition et d'autres modalités de filets sociaux adaptés aux niveaux de résilience des populations (résistance, relèvement, développement) face aux chocs et aux crises.***

Les mesures visant la mise en place des programmes de Distributions Alimentaires Gratuites beaucoup plus ciblés et adaptés aux niveaux de vulnérabilité des ménages pendant les périodes de crise et l'amélioration de leur mécanisme de coordination sur le terrain consisteront à :

- Mesurer l'impact (coût-efficacité-ciblage) des programmes de Distributions Alimentaires Gratuites sur la base d'une étude à réaliser;
- Mettre en place un mécanisme de ciblage commun des ménages vulnérables sous la coordination du CSA en collaboration avec la Direction Nationale de la Protection sociale (pour le registre social Unifié en cours d'élaboration) et le cluster sécurité alimentaire pour toutes les modalités d'intervention du SNS et du SIE;
- Mettre en place un mécanisme d'harmonisation des rations (quantité et nature des produits alimentaires) à distribuer aux populations vulnérables en fonction du ciblage et de la sévérité de la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les intervenants;
- Donner la priorité aux achats de mil et de sorgho pour la constitution du SNS et ses interventions (comparé au riz et au maïs). Ces céréales répondent mieux aux besoins des ménages vulnérables et aux besoins de stabilisation des prix (comparées aux ventes et distributions de riz et de maïs) et ont une plus grande facilité de stockage par rapport au maïs et au riz. Cependant, cela n'exclut pas le stockage du riz et du maïs qui peut être utilisé pour faire face aux délais d'importation de ces céréales en cas de besoin ;
- Reconsidérer périodiquement la norme de taille du SNS (environ tous les 2/3 ans) pour prendre en compte l'évolution des besoins à partir des recommandations du groupe SAP: Elle est actuellement fixée à 35 000 tonnes. La capacité actuelle (1,15 pourcent de la consommation annuelle de mil et de sorgho, soit environ 4,25 jours de consommation) serait certainement insuffisante pour couvrir les besoins en cas de crise ;
- Créer une base de données des opérations du SNS et du SIE pour renseigner les entrées, sorties mais aussi les provenances et destinations des céréales et le type d'opération, les mesures de politique commerciales et de prix mises en œuvre pour contrôler les prix des denrées alimentaires doivent également être incluses. La base de données doit être alimentée chaque mois et transmise aux parties-prenantes du DNSA notamment le CSA, le Système d'alerte précoce (SAP) et l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA). À terme, la base de données pourrait être étendue aux interventions des partenaires du gouvernement du Mali ;
- Réaliser, chaque année, une analyse des interventions du DNSA dont celles du SNS et du SIE et de leurs effets sur les bénéficiaires, en tenant compte des différentes couches, au cours de la campagne précédente qui pourraient être étendues aux interventions des partenaires du gouvernement du Mali ;
- Étendre les cantines scolaires aux zones vulnérables non encore couvertes et mettre en place un mécanisme de pérennisation tout en améliorant leur gouvernance et la qualité des services sociaux complémentaires qu'elles offrent (pratiques familiales essentielles);
- Développer un programme de micro-entreprises rurales au bénéfice des jeunes et des femmes pour booster l'emploi rural, lutter contre l'exode rural et créer des revenus conséquents et durables.

- ***Mettre en place des programmes de transferts monétaires et quasi-monétaires (coupons) adaptés aux différents niveaux de résilience des couches pauvres et vulnérables pour leur permettre d'avoir un accès autonome et stable à l'alimentation***

Les interventions sous forme de transferts en espèces ou en nature (cash, argent contre travail, argent contre formation, nourriture contre travail, nourriture contre formation, ...) occupent une part importante de l'assistance des personnes les plus vulnérables au Mali. Elles offrent des facilités et des réductions de coûts logistiques et une plus grande liberté aux bénéficiaires dans l'utilisation de l'aide apportée. Les transferts monétaires et en nature qui s'inscrivent dans le cadre des programmes de filets sociaux d'urgence et de renforcement de la résilience face aux chocs ont consisté à verser de façon périodique pendant un temps donné un montant déterminé en fonction des besoins des populations pauvres ou vulnérables afin d'améliorer leurs capacités d'accès à la consommation alimentaire. Ils cherchent ainsi à répondre aux besoins fondamentaux et à rétablir les moyens d'existence. Au Mali, les acteurs pratiquent deux modalités de transfert à savoir le transfert non conditionnel et le transfert conditionnel. Ainsi, entre 2014 et 2015 à travers une quinzaine d'acteurs regroupés au sein du Cash Working Group (Jigisèmèjiri, PAM, Oxfam, ACF, Croix Rouge, Merci Corps, Care Mali, Plan Mali, ECHO, Save the Children...), plus de 290 120 personnes ont bénéficié d'un transfert, qu'il soit sous forme de coupons ou d'argent.

Parmi les programmes de transfert on peut citer entre autres Jigisèmèjiri, les projets de Cash pour Actifs du PAM, l'initiative du Cadre Commun de Filets Sociaux (CCFS) pour les régions du Nord lancée en avril 2014 qui est une action conjointe menée par une plateforme de 5 ONG internationales (Action Contre la Faim, Conseil Danois pour les réfugiés, Handicap International, OXFAM et Solidarités internationales) et financée par la Commission Européenne à travers ECHO.... Ces programmes visent à : (i) développer des réponses d'urgence ponctuelles ; (ii) initier des microprojets communautaires pluriannuels de renforcement de la résilience des communautés et des ménages pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers un appui en matériel et en vivres. En matière de Cash Asset / Cash pour Actifs, le PAM est l'acteur principal : il met en œuvre ce mécanisme de concert avec les services techniques de l'Etat malien et les ONG partenaires nationales et internationales. Durant l'année 2015, 757 projets ont été soutenus pour près de 126 269 bénéficiaires pour un montant de 865 390 500 FCFA. Les activités menées sont à vocation agricole et d'élevage (poulaillers, périmètres maraichers, étangs piscicoles,...), d'amélioration de la nutrition (périmètres nutritionnels) ou d'aménagement de terrain (barrages, aménagement de bas fond, récupération de terres dégradées, fixation de dunes,...).

Malgré des avantages indéniables, les programmes de transferts monétaires et quasi-monétaires, saisonniers ou pluriannuels, ont présenté certaines faiblesses dont entre autres : (i) la multiplicité des méthodes de ciblage qui sont spécifiques aux acteurs et sans harmonisation et pouvant, ainsi, ne pas toucher les populations réellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (ii) la diversité dans les montants alloués et la fréquence des versements (iii) la non adaptation des montants et de la nature des transferts en rapport aux niveaux de résilience des populations, à la taille des ménages et au coût de la vie et (iv) l'effet potentiellement inflationniste des transferts monétaires (l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages peut conduire à une augmentation de la demande et par suite des prix des produits alimentaires) ; v) l'absence de synergie entre les intervenants des transferts monétaires, axés sur l'aide d'urgence (son caractère saisonnier).

Tous ces facteurs rendent difficile la mesure de l'efficacité des transferts monétaires sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Ainsi, par rapport à cet instrument de protection sociale, les mesures consisteront à :

- Harmoniser les méthodes de ciblage des populations bénéficiaires de transfert réellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, développées par les différents intervenants ;

- Réaliser une étude sur l'impact des programmes de transfert monétaire sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de prendre en compte dans les futurs programmes les enseignements tirés de leur efficacité, efficacité et système de gestion;
- Développer des programmes de transferts monétaires évolutifs (indexés sur le coût de la vie) prenant en compte la diversité des situations de crise alimentaire, les conditions spécifiques des zones d'intervention et adaptés aux niveaux de résilience des couches pauvres pour leur permettre d'améliorer leurs revenus et pouvoirs d'achat durablement ;
- Expérimenter l'utilisation des dispositifs de transfert d'argent par téléphone mobile pour réaliser des transferts monétaires à moindre coût ;
- Expérimenter la combinaison des transferts monétaires avec les ventes de céréales et ou les distributions alimentaires gratuites par les stocks publics dans les localités où les transferts monétaires sont mis en place (l'objectif des ventes d'intervention étant de contrer l'effet inflationniste potentiel des transferts monétaires sur les prix des céréales) ;
- Renforcer la combinaison des transferts monétaires saisonniers et pluriannuels avec d'autres activités sous forme de paquets intégrés de services ou d'interventions (distribution alimentaire gratuite, appui aux micros entreprises, distribution des micronutriments, éducation nutritionnelle, Pratiques Familiales Essentielles, alimentation scolaire etc.)
- Améliorer l'extension de la protection sociale aux femmes, aux jeunes et aux handicapés : les différentes mesures de protection sociale doivent répondre au besoin urgent des producteurs, mais aussi des autres groupes vulnérables, grâce : (i) au financement de la couverture sociale automatique des groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes/allaitantes, personnes âgées et personnes handicapées) ainsi que des femmes et jeunes producteurs, (ii) à l'extension de l'AMO à tous les travailleurs du secteur informel et agricole ;
- Pérenniser le financement des programmes gouvernementaux de filets sociaux
- ***Améliorer les stratégies d'identification des besoins des groupes vulnérables et les mécanismes et dispositifs de ciblage des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (pour les transferts en nature et les transferts monétaires)***

Les mesures consisteront à:

- Asseoir une même base de référence de ciblage des populations pauvres et vulnérables pour l'ensemble des intervenants par l'opérationnalisation du registre social unifié (étude en cours);
- Mieux valoriser les cadres de coordination des méthodes de ciblage des zones et populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Tenir compte des spécificités liées aux catégories sociales (sexe, tranche d'âge, handicap) dans les différentes stratégies de ciblage des bénéficiaires ;
- Développer des programmes de renforcement des compétences des intervenants sur les méthodes de ciblage afin qu'elles soient harmonisées ou utilisées partout de la même façon au Mali, tout en prenant en compte les spécificités locales et dynamiques sociales/communautaires;
- Appuyer la mise en place du dispositif de suivi des différents appuis¹⁶ dont les populations ont bénéficié quel que soit l'intervenant afin d'éviter des doublons et de rentabiliser les appuis ;
- Développer, vulgariser et harmoniser les guides méthodologiques d'utilisation des méthodes de ciblage ;
- Développer des mécanismes de redevabilité auprès des populations et des stratégies de leur implication (systèmes de feed back permettant d'améliorer le ciblage et les interventions), aux

¹⁶En cours à travers la Politique Nationale de Protection Sociale

niveaux communal et communautaire, dans la collecte, l'analyse et la validation des données de ciblage des zones et ménages vulnérables effectués dans le cadre de toutes les évaluations du SAP, du SMART et des évaluations rapides des ONG.

- ***Promouvoir des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) sous forme de cash/vivres pour la création d'actifs, ou la création d'actifs tout court par la mobilisation communautaire***

Les mesures consisteront à :

- Recenser toutes les activités HIMO en cours avec les approches utilisées
- Renforcer les capacités des parties prenantes sur les activités HIMO;
- Développer un programme national d'activités HIMO intégrant toutes les interventions en cours en la matière

- ***Promouvoir l'octroi de crédit bonifié aux femmes et aux jeunes producteurs lors chocset des crises***

L'octroi de ressources financières permettant aux jeunes et aux femmes de développer des activités de relèvement et de réhabilitation lors des crises alimentaires constitue une démarche importante dans la réduction et l'atténuation des effets des chocs et des crises alimentaires. En effet ces groupes vulnérables accèdent difficilement aux financements conventionnels des banques et institutions de micro finance. Les mesures consisteront à la mise en place de lignes de crédit bonifié pour les jeunes producteurs et les productrices en situation de crises ou de chocs accompagnée de fonds de garantie et de bonification du crédit

6.2.2. Mettre en œuvre des interventions publiques visant la réduction de l'ampleur et de la fréquence des crises, notamment concernant les prix du maïs, du mil et du sorgho (stratégie C)

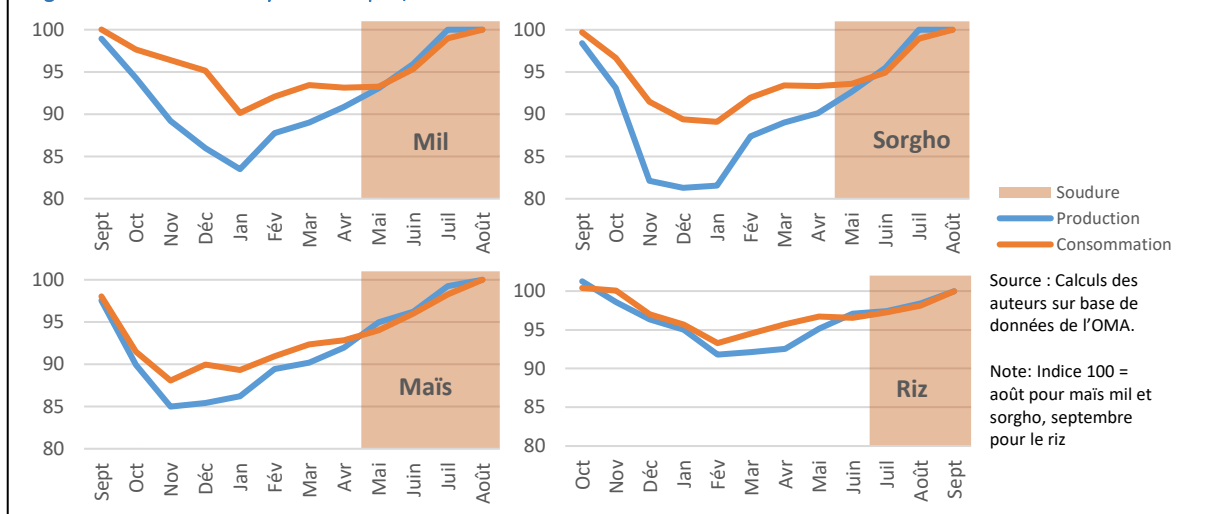
L'instabilité des prix du maïs, du mil et du sorgho est bien supérieure à celle du riz local (Figure ci-contre)¹⁷. Ces trois filières sont beaucoup plus sensibles aux chocs de prix internes et externes.

¹⁷Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires SAPAA (2016). Résultats du diagnostic SAPAA de l'instabilité des prix des céréales au Mali. Note de synthèse et recommandations préliminaires, mai 2016

Les mesures de politique visant la réduction des chocs et l'atténuation des effets des chocs de prix

La saisonnalité des prix (c'est-à-dire l'écart entre le prix au lendemain des récoltes et le prix pendant la soudure) est un phénomène normal qui résulte du fait que (i) les récoltes sont concentrées dans le temps alors que la consommation est étalée dans le temps, ce qui nécessite un stockage saisonnier et (ii) le stockage est coûteux. Il est donc logique que les prix soient plus élevés pendant la soudure, la différence entre le prix de soudure et le prix de la période post-récolte devant correspondre à peu près au coût de stockage. Cependant, au Mali, cette saisonnalité est excessive, surtout pour le mil et le sorgho comme le montre le fait que dans la période post-récolte, le prix à la production baisse beaucoup plus que le prix à la consommation. Ce phénomène est dû, entre autres, aux contraintes d'accès au crédit auxquelles font face de nombreux producteurs de mil et de sorgho. Ils sont dans l'obligation de vendre une part importante de leur production au lendemain des récoltes, lorsque les prix sont au plus bas (ce qui accroît la baisse des prix).

Figure 1. Saisonnalité moyenne des prix, 2005-2014



doivent se concentrer davantage sur ces filières. Elles consisteront à :

- **Mettre en place un dispositif de stabilisation des prix plus rationnel et moins coûteux en ressources financières et notamment budgétaires de l'Etat** par :
 - La réduction des dépenses coûteuses relatives aux opérations du SNS dans la stabilisation des prix en identifiant les mesures qui ont permis de réduire ou d'atténuer les effets des chocs de prix dans les régions de production déficitaire au Mali, en dehors des opérations du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'État (SIE) et en tirer profit ;
 - Mettre en place des mesures visant à atténuer la saisonnalité des prix, notamment l'effondrement des prix dans la période qui suit les récoltes (i) en augmentant la demande à ce moment de l'année (grâce aux achats des stocks publics) ou (ii) en réduisant l'offre à ce moment de l'année (en donnant un accès au crédit aux producteurs afin qu'ils puissent différer leurs ventes). Plus précisément, ceci conduirait aux mesures suivantes :
 - Procéder aux achats du SNS plus tôt dans l'année (en Janvier au lieu de Mars) lorsque les prix sont au plus bas pour avoir un effet plus important sur la saisonnalité des prix et bénéficier de la réduction des coûts d'achat : (17% de baisse sur la période 2005-2015) ;
 - Concentrer une grande partie des achats du SIE dans la période post-récolte (janvier), ce qui pourrait nécessiter de doter le SIE d'un fonds de roulement ;

- Réserver une part des achats aux organisations de producteurs et aux systèmes de warrantage pour permettre de sécuriser les OP et les producteurs ayant stocké leurs céréales dans des entrepôts de warrantage ;
- Améliorer les capacités des filières céréalières à absorber de nouvelles récoltes, dans des structures de stockage privé pour assurer une rémunération plus élevée des producteurs lors des campagnes agricoles mais aussi pour maintenir des prix abordables pour les consommateurs lors de la période de soudure ;
- Développer le stockage privé au niveau des producteurs, des associations de producteurs ou des commerçants, requiert la mise en place de mesures incitatives telles qu'une régulation appropriée, des incitations au développement des infrastructures via la facilitation de l'accès au crédit ou la couverture de risque et une meilleure circulation des informations sur les prix.

6.2.3. Développer des stratégies de gestion des risques permettant aux producteurs, aux commerçants et aux populations pauvres et vulnérables de se couvrir contre le risque-prix et les risques corrélés (stratégie B)

L'analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec les mesures de protection sociale révèle une faible couverture en protection sociale des populations en général mais en particulier des populations vivant des activités agricoles qui ne disposent pas encore de régime adapté aux risques agricoles et du bétail. Face à cette situation, il s'agira de :

- ***Mettre en place un régime de protection sociale prenant en compte les assurances des risques sociaux et les assurances agricoles incluant les chocs et catastrophes beaucoup plus adaptés aux travailleurs vivant des activités agricoles, pastorales et halieutiques ainsi qu'à leurs familles***

Cette principale orientation consistera à :

- Réaliser une étude de faisabilité de l'assurance sur les risques agricoles et du bétail face aux chocs et crises en vue de mettre en place, rendre opérationnel et vulgariser un régime de protection sociale spécifique au secteur rural ;
- Développer des stratégies de mise en place et de redynamisation des mutuelles de risque agricole ;
- Développer des systèmes appropriés de warrantage des récoltes pour améliorer les revenus des bénéficiaires et leur faciliter la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus ;
- Développer des stratégies de redynamisation des stockages de proximité et d'amélioration de leur performance ;
- Mettre en place des programmes de développement des infrastructures de stockage et de conservation des produits au profit des sociétés coopératives et autres organisations des producteurs.

6.3. Axe Stratégique 3 : Contribuer à prévenir et à réduire la malnutrition sous toutes ses formes

L'analyse diagnostique révèle une situation sérieuse de la malnutrition au Mali sous toutes les formes. Cette situation est due principalement à : (i) l'orientation prioritaire vers la prise en charge de la malnutrition au détriment de la prévention et de la promotion de l'alimentation ; (ii) la faible diversité alimentaire, (iii) la non intégration systématique dans les politiques de la dimension nutrition ; (iv) l'insuffisance des interventions sensibles à la nutrition, notamment l'accès aux services sociaux essentiels ; (v) la méconnaissance des bonnes pratiques nutritionnelles par une bonne partie de la population notamment les femmes principales pourvoyeuses des repas et les pesanteurs socio culturelles qui s'y attachent ; (vi) la faible articulation entre la nutrition, la sécurité alimentaire et la protection sociale ; (vii) l'insuffisance de coordination entre les acteurs et le caractère sectoriel des interventions ; (viii) la faible connaissance de certains intervenants en matière de nutrition.

Cette situation appelle la mise en œuvre des objectifs stratégiques suivants : (i) mettre en priorité la prévention de la malnutrition et le développement des interventions sensibles en nutrition tout en soutenant les interventions spécifiques en nutrition pour l'ensemble des intervenants (Etat, Partenaires Techniques et Financiers, ONG) ; (ii) orienter l'agriculture vers une agriculture sensible à la nutrition pour améliorer la diversité alimentaire et offrir une bonne qualité nutritionnelle aux populations ; (iii) développer la Recherche et la vulgarisation sur la sécurité alimentaire couplée à la nutrition et à la protection sociale ; (iv) mettre en place un cadre institutionnel commun et un même cadre de résultats dans le cadre de la PolNSAN pour la coordination de la sécurité alimentaire, la nutrition et la Protection Sociale ; (v) améliorer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'amélioration de la nutrition des populations ; (vi) assurer la sécurité sanitaire des aliments.

6.3.1. Mettre en priorité la prévention de la malnutrition et le développement des interventions sensibles en nutrition tout en soutenant les interventions spécifiques en nutrition par l'ensemble des intervenants (Etat, Partenaires Techniques et Financiers, ONG) :

Les interventions spécifiques en nutrition concernent celles qui agissent directement sur les causes immédiates à savoir le régime alimentaire inadéquat et les maladies récurrentes. Celles sensibles en nutrition permettent de faire face aux causes sous-jacentes que sont l'insécurité alimentaire des ménages, l'inadéquation des soins familiaux, l'inaccessibilité aux soins de santé, l'insalubrité du milieu familial, qui découlent de facteurs structurels dont notamment les moyens de subsistance, la culture, l'éducation et le niveau de connaissance. L'un des facteurs les plus importants, qui explique l'aggravation de l'état nutritionnel des populations constatée pour toutes les formes de malnutrition, est la non intégration, dans les politiques et programmes sectoriels et de sécurité alimentaire, d'interventions sensibles à la nutrition et d'indicateurs y relatifs. Les mesures d'atténuation de cette problématique porteront essentiellement sur des choix politiques du Gouvernement de :

- Renforcer et intégrer les interventions sensibles en nutrition dans tous les futurs programmes et projets sectoriels de sécurité alimentaire, sur l'étendue du territoire ;
- Combiner des interventions sensibles en nutrition à celles spécifiques en nutrition dans tous les projets de nutrition ;
- Faire prendre en compte la prévention de la malnutrition dans tous les futurs programmes et projets sectoriels et de sécurité alimentaire, sur l'étendue du territoire au profit de tous les enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes ainsi que des adolescentes ;
- Intégrer, dans les programmes de sécurité alimentaire, des cadres de résultats prenant en compte les indicateurs de nutrition, ceux de score de consommation alimentaire (SCA), et de score de diversité alimentaire (SDA) ;
- Intégrer, dans les programmes de sécurité alimentaire, des cadres de résultats prenant en compte les indicateurs de nutrition, tels que le score de diversité alimentaire et le score de consommation alimentaire au niveau des individus et des ménages
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, aux soins de santé et aux soins familiaux.

6.3.2. Orienter l'agriculture vers une agriculture sensible à la nutrition pour améliorer la diversité alimentaire et offrir une bonne qualité nutritionnelle aux populations

Il ressort des enquêtes ENSAN une diversité alimentaire faible. L'analyse de la disponibilité et de l'utilisation des aliments a mis en évidence à la fois un régime alimentaire déséquilibré (fait culturel), et des difficultés d'accessibilité économique et physique (trop grande pauvreté, ou indisponibilité locale). Il a été constaté que les consommations en micronutriments essentiels (protéines, graisses, vitamines) issus de la viande, du lait, des œufs, des huiles, des fruits et légumes sont très basses.

Au Mali, l'agriculture jouant un rôle économique et social est une source de revenus utilisée dans les ménages pour s'alimenter (61.2%) et subvenir à des dépenses non alimentaires. Néanmoins, dans sa situation actuelle, elle ne permet pas aux populations d'accéder à une nourriture diversifiée et de qualité. Elle a besoin d'être sensible aux enjeux nutritionnels, c'est-à-dire se diversifier et offrir une qualité

nutritionnelle satisfaisante, permettant d'améliorer les régimes alimentaires, en respect avec les préférences alimentaires. Elle va, par ailleurs, contribuer à atténuer les effets de la saisonnalité sur les disponibilités alimentaires.

Les OMD, ensuite les ODD, ont marqué leur intérêt pour la nutrition en proposant une orientation agricole « nutrition sensible ». Aussi, la nutrition a été intégrée dans les stratégies et les plans d'investissement de sécurité alimentaire des pays du CILSS. La FAO promeut également une agriculture sensible à la nutrition.

Au Mali, pour orienter l'agriculture vers une agriculture sensible à la nutrition, les mesures à prendre par le gouvernement et ses partenaires consisteront à :

- Promouvoir dans le cadre de la diversification de la production alimentaire des orientations vers les cultures à haute valeur nutritionnelle (fruits, légumes, légumineuses, etc.) afin d'en disposer tout au long de l'année pour la consommation des ménages ;
- Mettre en œuvre, dans le cadre des programmes sectoriels, de nutrition et de sécurité alimentaire des volets importants de sensibilisation, d'éducation nutritionnelle, de communication pour le développement en renforçant les capacités des structures d'appui-conseil, des collectivités territoriales ;
- Promouvoir, dans le cadre l'agriculture familiale, au niveau des écoles, des groupements de jeunes et de femmes, les jardins potagers ;
- Promouvoir des programmes d'élevage à cycle court (petits ruminants, aviculture...) et de pisciculture au bénéfice des femmes et des jeunes ;
- Promouvoir la consommation de produits locaux riches en micronutriments y compris les produits forestiers non ligneux ;
- Promouvoir la mise en place de périmètres maraichers communautaires ;
- Promouvoir la consommation de produits locaux riches en micronutriments y compris les Produits Forestiers Non Ligneux
- Promouvoir l'émergence d'unités de production d'aliments enrichis, de compléments alimentaires et de vitamines adaptées au contexte et accessible à tous/toutes pour éradiquer la malnutrition chez les enfants de 0 à 59 mois, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et allaitantes et les personnes âgées;
- Renforcer les capacités des acteurs sur la transformation des produits locaux en incluant la fortification des aliments ;
- Valoriser la production d'aliments à haute valeur nutritive,
- Renforcer les capacités des acteurs (décideurs, intervenants au niveau terrain et associations de femmes) en termes de connaissance des aliments et de la malnutrition, eten termes de plaidoyer, et de suivi-évaluation.

6.3.3. Développer la Recherche sur la sécurité alimentaire couplée à la nutrition et à la protection sociale et la résilience

Au Mali, bien que certaines enquêtes nationales (ENSAN, MICS, ELIM) mettent en commun les problématiques et des indicateurs de nutrition, de sécurité alimentaire, de résilience et de protection sociale, la recherche en nutrition articulée avec la sécurité alimentaire est peu développée. A cet effet, il est nécessaire d'investir dans la recherche, la diffusion, le conseil et la formation pour améliorer les stratégies liant la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience et la protection sociale :

- Intégrer la nutrition dans les curricula de formation des écoles d'agronomie et former en nutrition tous les acteurs clé de la filière agricole (ingénieurs, techniciens, enseignants, décideurs, etc.) ;
- Faire intégrer les initiatives de recherche articulant SA, Nutrition, résilience et Protection Sociale dans le Plan Stratégique de la Recherche Agricole ;

- Investir dans la formation de chercheurs spécialisés en SA, en nutrition, résilience et en Protection Sociale ;
- Appuyer la Recherche à développer des laboratoires de recherche spécialisés sur la SA, la nutrition, la résilience et la Protection Sociale ;
- Renforcer la participation du Mali au développement des échanges sous-régionaux, régionaux et internationaux en matière de recherche sur la SA, résilience la nutrition et la Protection Sociale ;
- Développer un système de formation/recyclage/apprentissage/perfectionnement en nutrition, résilience, protection sociale pour les acteurs de terrain (agents de projets, des ONG, du secteur privé).

6.3.4. Renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'amélioration de la nutrition des populations

Malgré tous les efforts entrepris par le gouvernement et les PTF à réduire la malnutrition, la situation nutritionnelle demeure préoccupante. Cette situation, au-delà des résultats des projets et programmes qui ont été mis en œuvre, a été tributaire des insuffisances en matière de coordination des interventions tant sur le plan stratégique qu'opérationnel. Ainsi, des doublons, des interventions non concertées ont créé des inefficiences dans la lutte contre la malnutrition au Mali. Les mesures appropriées pour améliorer la coordination émaneront essentiellement de la volonté politique des décideurs et consisteront à :

- Appuyer, les différents services techniques concernés par la SAN à l'utilisation des cadres de concertation et de collaboration existants (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) pour l'élaboration, la planification et le suivi conjoint des paquets intégrés d'interventions sensibles à la nutrition ;
- Participer au dialogue entre de la cellule de coordination de nutrition et les représentants sectoriels.
- Promouvoir la participation de tous les acteurs de la SAN à la mise en œuvre du Plan d'Action Multisectoriel de Nutrition 2014-2018 aux niveaux des axes stratégiques directement concernés par la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle

6.3.5. Assurer la sécurité sanitaire des aliments

Par la définition du Sommet mondial de l'alimentation, à travers l'expression «...une nourriture suffisante, saine et nutritive...», la sécurité sanitaire des aliments est reconnue comme un aspect fondamental de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ces dernières années dans le monde entier, de graves épidémies de toxi-infections ont flambé affectant non seulement la santé des plus vulnérables que sont les enfants, les femmes enceintes les personnes âgées, et les malades, mais aussi l'économie. Aussi, face à l'émergence de nouvelles habitudes alimentaires, de la restauration hors du foyer, de mauvaises conditions hygiéniques et inadéquates de production agricole en général, d'utilisation d'intrants d'origine et de qualité douteuses, d'utilisation dans le domaine de l'élevage, de produits chimiques néfastes à la santé, le Mali a connu une augmentation des toxi-infections alimentaires (infections aiguës), mais aussi l'apparition de graves affections telles que les cancers, et notamment le cancer du foie lié, entre autres, à des expositions chroniques aux risques (aflatoxine).

Face à cette situation, les efforts du Gouvernement sont limités par un certain nombre de contraintes dont notamment l'insuffisance des moyens d'analyse et de contrôle pour surveiller la qualité et la salubrité de l'approvisionnement alimentaire (faiblesse des ressources humaines qualifiées dans le secteur du contrôle alimentaire, insuffisance de laboratoires et de matériels et d'équipements de laboratoire). Pour faire face à cette situation, les orientations consisteront à :

- Soutenir et renforcer les compétences humaines, matérielles dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments à travers les interventions suivantes :
 - o Former dans les services techniques concernés du personnel pour le contrôle qualité des aliments et la maintenance des appareils, et les stabiliser à travers des plans de carrière motivants pour limiter leur déperdition ;
 - o Mettre en place des laboratoires équipés et fonctionnels de contrôle de la qualité des aliments ;
 - o Améliorer le fonctionnement des structures de contrôle sanitaire des aliments par des moyens financiers et logistiques en rapport avec leurs missions ;
 - o Appuyer les structures techniques à l'analyse et à l'élaboration de bases de données relatives aux risques chimiques, microbiologiques et physiques dans les aliments, de la récolte jusqu'aux produits finis ;
 - o Appuyer les structures techniques à la gestion et la communication sur les risques sanitaires dans les aliments.
- Renforcer la législation et la réglementation en matière de qualité et d'innocuité des denrées alimentaires et de protection des consommateurs ;
- Sensibiliser les populations sur les règles d'hygiène et de salubrité dans la chaîne alimentaire (de la production à la consommation) et les former aux bonnes pratiques de récolte, de production, de fabrication, de transport...
- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des associations de la société civile et des consommateurs pour qu'elles jouent pleinement leur rôle notamment dans la lutte contre la fraude des produits alimentaires, la promotion des aliments de bonne qualité nutritionnelle et l'appropriation des règles d'hygiène alimentaire.
- Promouvoir les certifications auprès des industriels locaux et promouvoir les contrôles qualités des denrées de première nécessité importées.

6.3.6. Accroître les programmes spécifiques en faveur de la nutrition des femmes enceintes, des enfants de moins de 5 ans, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Les programmes spécifiques en faveur des groupes vulnérables viseront entre autres à :

- Promouvoir la couverture des besoins nutritionnels des groupes vulnérables grâce à la priorisation des enfants, des femmes enceintes et allaitantes, des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Financer la création d'unités de transformation ou de fabrication de compléments alimentaires à la portée de la bourse des plus pauvres,
- Soutenir la mise en place de potagers urbains et péri urbain en faveur des femmes et des jeunes;
- Accroître l'utilisation de techniques et de technologies nouvelles (culture intensive, centres polyvalents, énergies renouvelables, foyers améliorés etc.), et à moindre coût par les femmes et les jeunes.

6.3.7. Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire par les femmes, les enfants et les autres acteurs de la nutrition

les mesures suivantes sont nécessaires pour atteindre les résultats escomptés.

- Initier des vastes programmes de sensibilisation sur « la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments » des femmes pourvoyeuses des repas dans les familles et tous les acteurs impliqués dans la nutrition (restaurateurs/trices, cuisiniers/ères, transformateurs/trices, vendeurs/ses de produits et importateurs/trices de produits alimentaires etc.) ;
- Soutenir et renforcer les capacités d'actions des associations de défense des droits des consommateurs dans le domaine alimentaire ;

- Insérer l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire dans les curricula des écoles.

6.4. Axe Stratégique 4 : Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au Mali, de l'indépendance en 1960 à nos jours, les politiques et stratégies nationales d'amélioration de la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mises en place dans la progressivité, en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, elle-même, orientée vers la recherche d'une souveraineté alimentaire nationale durable, ont toujours été inscrites de façon constante et permanente parmi les primautés politiques, économiques et sociales des différents gouvernements. Cependant, ces politiques et leurs stratégies, malgré leur pertinence et les acquis obtenus en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et la réduction de pauvreté, ont souffert de l'absence d'une politique globale nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, cadre fédérateur et intégrateur de référence commun, d'harmonisation et de mise en cohérence des différentes actions initiées par le Gouvernement et ses nombreux partenaires affiliés..

Sur le plan de la gouvernance institutionnelle et financière, la PoINSAN fonde ses orientations stratégiques sur 4 (quatre) objectifs stratégiques (OS), issus intégralement de l'analyse diagnostique : (i) renforcer le cadre juridique et réglementaire de DNSA, (ii) améliorer la gouvernance du cadre politique et institutionnel du DNSA, (iii) améliorer la gouvernance financière du DNSA, (iv) améliorer le dispositif de suivi-évaluation du DNSA. Chacun de ces OS comporte des actions prioritaires qui se déclinent en activités spécifiques.

6.4.1. Renforcer le cadre juridique et réglementaire du Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA)

Au vu de son caractère transversal, le dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle est régi par la Constitution de la République du Mali¹⁸, adoptée, le 25 février 1992, en interaction avec la vision prospective Mali 2025 et les nombreux textes législatifs et réglementaires, complétés par des Conventions, Accords, Chartes et Traités Internationaux signés et/ou ratifiés par le Gouvernement. Le cadre législatif et réglementaire actuel est le reflet des grandes périodes de l'évolution politique, institutionnelle, économique et sociale, qui ont fortement marqué le destin du pays.

Il ressort de l'analyse diagnostique, que certains textes juridiques et réglementaires du DNSA régissant l'organisation et les modalités de fonctionnement du CSA et de ses structures affiliées (SAP, OMA, OPAM et ST/Financier), sont obsolètes et peu adaptés aux évolutions actuelles du contexte.

La mise en œuvre de cet axe intègre les actions prioritaires suivantes : i) la mise à jour et la diffusion des textes législatifs et réglementaires, ainsi que ii) la valorisation des dynamiques juridiques et réglementaires portées par les initiatives stratégiques internationales, régionales et sous régionales.

- ***La mise à jour et la diffusion des textes législatifs et réglementaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle***

¹⁸Dans le préambule de la Constitution, adoptée le 25 février 1992, le Mali réaffirme son engagement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du 10 décembre 1948, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 et aux autres instruments juridiques régionaux et internationaux pertinents. De plus, il s'est engagé à défendre la forme républicaine et la laïcité de l'Etat et à promouvoir tous les droits des populations et particulièrement ceux de la femme, de l'enfant et des autres personnes ou groupes vulnérables à travers les stratégies et politiques en cours, et à élaborer.

Dans le cadre de la réforme du DNSA qui s'intègre dans la mise en œuvre la PoINSAN, il s'agit de procéder à une relecture des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en vue de leur adaptation et de leur diffusion au niveau territorial (région, cercle et commune) :

- Relecture et mise à jour du décret présidentiel n° 04-150/P-RM du 18 mai 2004, relatif au Commissariat à la Sécurité Alimentaire, afin de repositionner son rôle dans le portage politique et l'ancrage institutionnel de la PoINSAN ;
- Relecture et mise à jour du décret présidentiel n° 04-385/P-RM du 16 septembre 2004, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du CSA, afin de renforcer son rôle de coordination interministérielle et intersectorielle dans la mise en œuvre la PoINSAN;
- Relecture et mise à jour du décret n°07-231 P-RM du 10 juillet 2007, fixant les organes institutionnels de gestion du DNSA, en vue de les adapter aux dispositions du Protocole d'Entente liant l'Etat et les PTF pour la réforme du DNSA ;
- ***L'adaptation du cadre juridique et réglementaire national aux initiatives stratégiques internationales, régionales et sous régionales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle***

L'analyse diagnostique a établi, que les dynamiques portées par les initiatives stratégiques régionales en matière de sécurité alimentaire sont déterminantes pour les enjeux d'une politique nationale de sécurité alimentaire au niveau du Mali. L'Afrique sahélienne est un terreau d'initiatives régionales en réponse à l'insécurité alimentaire conjoncturelle et structurelle. Le Mali, bien qu'inscrit dans la plupart de ces initiatives, n'en tire pas suffisamment profit. Afin d'en bénéficier le plus possible, le Mali doit :

- Exploiter le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) du CILSS et son dispositif de concertation régional (le CORESA) par le renforcement des outils de suivi évaluation de diagnostic et de proposition à travers l'alerte précoce, le Cadre Harmonisé (CH) d'analyse de la vulnérabilité ;
- Se doter, dans le cadre du DNSA réformé, d'un organe spécifique de coordination et de collaboration avec les institutions sous régionales et les programmes qu'elles développent en rapport avec la CEDEAO pour tirer profit :
 - du *RESOGEST* (Réseau des Sociétés ou Offices chargés de la Gestion des Stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest) qui vise à mutualiser à l'échelle régionale 5 % des stocks nationaux de sécurité, et à renforcer la coopération régionale dans le domaine de la constitution et de l'utilisation des stocks nationaux et qui combine des apports nationaux (en cash ou en nature), des apports régionaux (CEDEAO) et des contributions internationales.
 - *de la réserve* régionale, au sein de l'agence régionale de l'agriculture et de l'alimentation de la CEDEAO (ARAA), qui combine : (i) un stock physique (un tiers des réserves financières) permettant de sécuriser l'approvisionnement et une réserve financière (deux tiers) permettant de réduire les coûts et de diversifier les formes d'assistance alimentaire. Si le dispositif national du Mali est impliqué dans la mise en place de cette réserve alimentaire sous régionale depuis le début, en revanche, son système d'alerte précoce est resté en marge des activités de développement et de mise en œuvre du cadre harmonisé et des autres outils d'analyse de la vulnérabilité du CILSS jusqu'à ce jour. Or, la décision de mobilisation de cette réserve s'effectue sur la base des analyses fournies par le Cadre Harmonisé (CH) adopté par la sous-région.
- Finaliser le dossier de préparation à la mise en place du stock sous-régional dans les structures maliennes identifiées (entrepôts et gestion). Dossier sous responsabilité actuelle de l'OPAM.

6.4.2. Améliorer la gouvernance du cadre politique et institutionnel du DNSA

L'audit Institutionnel et Financier du DNSA (2013) montre que son évolution et les nombreux changements, remaniements institutionnels et organisationnels opérés, au cours des années, pour adapter le dispositif et ses organes aux évolutions de son environnement (crises alimentaires sévères de plus en

plus complexes, caractérisées par la flambée des prix des céréales et l'élargissement du champ de la sécurité alimentaire,) se sont superposées au lieu de s'intégrer.

Le DNSA a souffert de : (i) l'absence d'une politique Nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle articulant les problématiques de la nutrition, de la protection sociale et de la résilience, (ii) l'absence d'un Plan de Contingence National de gestion des crises; (iii) la méconnaissance notoire des textes législatifs et réglementaires et du caractère obsolète de certains textes, (iv) l'insuffisance en ressources humaines pour assurer le pilotage et la coordination des structures et des organes; (v) l'insuffisance de moyens financiers au niveau du CSA pour assurer l'ensemble de ses missions ; (vi) la faiblesse des liens fonctionnels entre le CSA et certains acteurs de la sécurité alimentaire; (vii) la faible compréhension des missions du CSA et du DNSA par certains acteurs du terrain ; (viii) la duplication de certaines interventions et la multiplicité des cadres de concertation liées à l'insuffisance de coordination entre les différents intervenants, (ix) le faible caractère opérationnel des organes de gestion et de coordination aux niveaux régional, local et communal et les faibles articulations entre ces organes et les espaces de concertation, (x) les insuffisances dans le pilotage, la coordination et le suivi-évaluation du DNSA, (xi) une mise en œuvre essentiellement fondée sur l'approche projet et le non-respect des dispositions du Traité de Paris en matière d'appui financier, des lenteurs dans le processus de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux structures déconcentrées et déconcentrées ; (xii) la faible capacité des Collectivités Territoriales (CT) en matière de planification/programmation et de suivi des activités de sécurité alimentaire ; (xiii) la faible capacité de maîtrise d'ouvrage des CT en rapport aux investissements agricoles et de sécurité alimentaire ; (xiv) la faible capacité de mobilisation des ressources financières par les CT; l'absence de redevabilité et de contrôle citoyen dans la gestion, (xv) la faible structuration des OPA et leur faible capacité en matière de gouvernance et de financement ; (xvi) la faible capacité de participation du secteur privé au financement de la SAN.

L'analyse diagnostique a révélé que le DNSA, principal cadre institutionnel de la sécurité alimentaire, a fonctionné sur la base de ses propres forces, un capital important pour son amélioration dont notamment: (i) un environnement institutionnel et politique très favorable garant de la volonté politique de l'Etat (rattachement du CNSA à la Primature), (ii) l'existence de structures spécialisées pour la mise en œuvre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) au sein du DNSA : (OMA, SAP, OPAM, CSA), (iii) l'existence de nombreux outils de gestion (Cadre Harmonisé (CH) des informations, PNR, outils de suivi sectoriel, etc.), et de cadres de concertation aux niveaux régional, local et communal (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD), (iv) l'existence d'organes de planification, gestion et de coordination de la sécurité alimentaire (CNSA, CRSA, CLSA, CCSA), (v) la volonté politique du Gouvernement à travers son engagement financier, (vi) l'engagement financier et institutionnel des PTF.

La signature d'un Protocole d'Entente, en 2016, entre l'Etat du Mali et les Partenaires Techniques et Financiers, a permis d'engager la réforme du DNSA sur la base de grands principes de sécurité alimentaire : (i) l'amélioration de l'efficacité du DNSA, (ii) la mise en place de modalités consensuelles de gestion du dispositif entre l'Etat et ses partenaires, (iii) le développement de synergies et de complémentarités entre les acteurs concernés (iv) la mutualisation et la prévisibilité des ressources du DNSA.

Le Protocole d'Entente recentre les missions du DNSA, définit ses organes et structures, ses outils d'intervention et leur gestion, les modalités de contribution de l'État et des PTF au dispositif, l'appui au renforcement technique du dispositif.

Le dispositif institutionnel du DNSA réformé comprend des instances de décision et des structures opérationnelles.

Le dispositif institutionnel du DNSA réformé comprend des instances de décision et des structures opérationnelles.

- au niveau national : des structures de décision :

- Un Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), présidé par le Premier Ministre ;
 - Un Comité de Coordination et de Suivi des Politiques et Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPPSA), présidé par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire ;
 - la Commission Mixte de Concertation (CMC) et le Comité Technique présidé par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire.
- au niveau déconcentré :
 - Un Comité Régional de Sécurité Alimentaire (CRSA) au niveau de chaque région, présidé par le gouverneur de région ;
 - Un Comité Local de Sécurité Alimentaire (CLSA) au niveau de chaque cercle, présidé par le préfet ;
 - Un Comité Communal de Sécurité Alimentaire (CCSA) au niveau de chaque commune, présidé par le sous-préfet.

Les structures opérationnelles sont : Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), le Système d'Alerte Précoce (SAP), l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA), et l'Office des produits Agricoles du Mali (OPAM).

Les défis de la mise en œuvre de la réforme du DNSA sont : (i) L'articulation des politiques et mécanismes institutionnels de nutrition et de protection sociale et de résilience à la sécurité alimentaire ; (ii) la revue du décret 231 en vue de son adaptation aux évolutions du DNSA ; (iii) la mise en œuvre de la Réforme du DNSA dans les délais impartis.

- ***La revue du décret 231 cité ci-dessus en vue de son adaptation aux évolutions du DNSA***
- ***La mise en œuvre de la Réforme du DNSA dans les délais impartis pour :***
 - Résoudre les lenteurs dans le transfert des compétences au niveau déconcentré et décentralisé ;
 - Améliorer les liens fonctionnels entre le CSA et les structures ministérielles concernées à travers les textes réglementaires et les rencontres inter-acteurs ;
 - Rendre opérationnels les cadres des organes institutionnels de gestion de la SAN par une régularité des rencontres et un système d'information entre ces organes et le niveau central ;
 - Améliorer la redevabilité et le contrôle citoyen dans l'utilisation des ressources publiques destinées à la sécurité alimentaire par des évaluations régulières de l'impact des opérations et programmes utilisant des ressources publiques et leur diffusion en direction des populations, des OSC et PTF.

6.4.3. Améliorer les capacités du Comité Technique Intersectoriel de la Nutrition (CTIN)

Les interventions consisteront à :

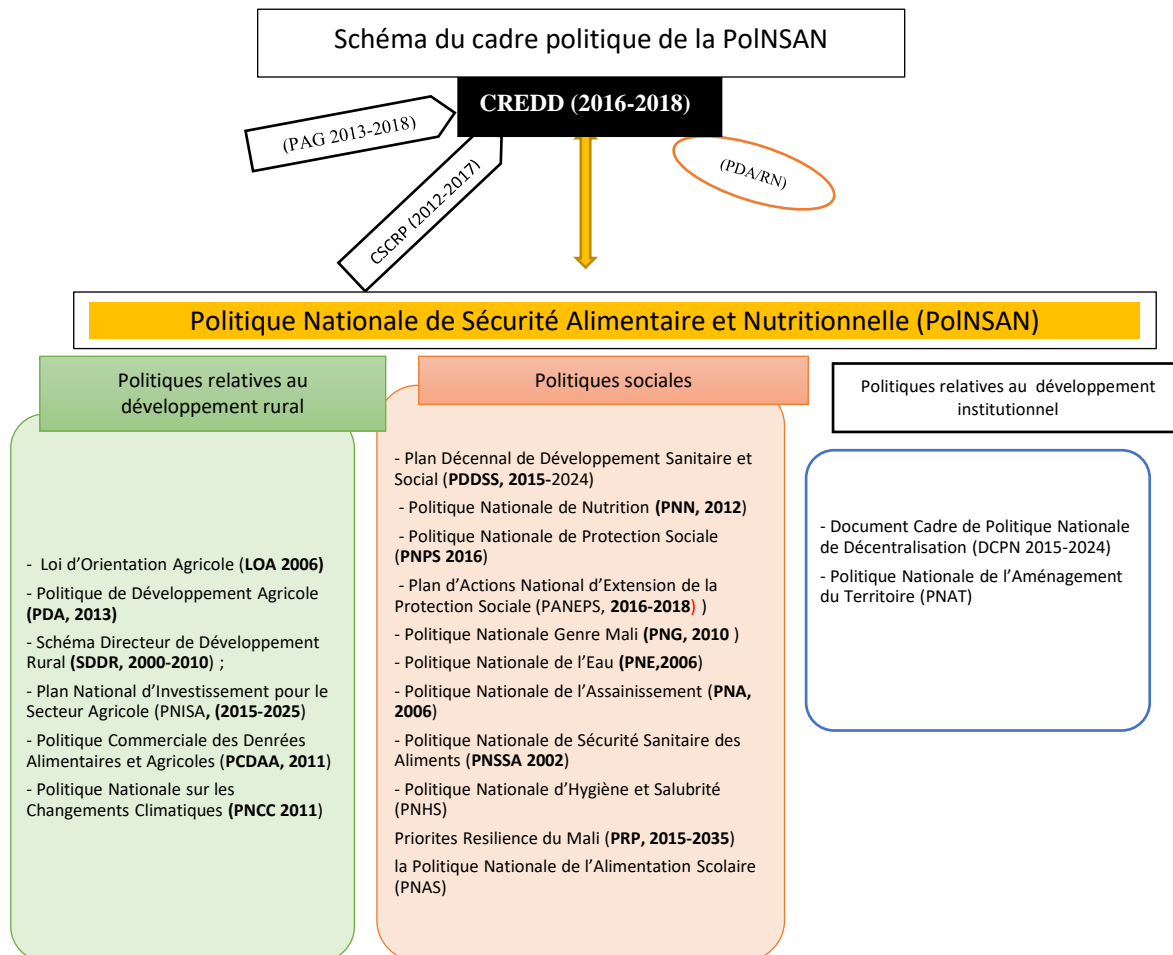
- renforcer les capacités en plaidoyer et communication de la cellule de coordination;
- appuyer les membres de la cellule de coordination en terme de système d'information pour le suivi/évaluation et de renforcer leurs compétences pour effectuer le suivi des activités au niveau régional,
- renforcer les membres du CTIN en termes de rôles et responsabilités ;
- inciter les services techniques à désigner des points focaux pour suivre les activités du CTIN

6.4.4. L'amélioration du cadre politique

Il faut rappeler que le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali CREDD (2016-2018) est le cadre de référence de la sécurité alimentaire au Mali. Cette stratégie est le nouveau cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Ce cadre stratégique intègre les priorités des différents cadres stratégiques existants : (i) Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017), (ii) Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018), (iii) Plan pour la Relance Durable du Mali (2013-2014), (iv) Programme de Développement

Accélérateur des Régions du Nord (PDA/RN), (v) Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord.

La multitude de politiques, stratégies et programmes sectoriels qui ont une incidence sur la SAN appelle une définition des articulations permettant de mesurer leurs contributions aux résultats de la PoINSAN, comme le suggère le schéma ci-après :



Ainsi, la PoINSAN intègre les politiques relatives au développement rural, les politiques sociales et les politiques de développement institutionnel.

Le système de suivi-évaluation de la PoINSAN permettra de définir la contribution de ces différentes politiques aux indicateurs de résultats de la PoINSAN. Il s'agira de mettre en place un système de suivi-évaluation de la PoINSAN, articulé à celui du CREDD et à ceux des politiques sectorielles, sociales et institutionnelles qui y contribuent.

6.4.5. Le renforcement des capacités des organes de gestion, de coordination, de pilotage et de concertation du DNSA

Dans le cadre de la PoINSAN, le renforcement des capacités des organes de gestion de coordination, de pilotage et de concertation du DNSA portera sur les activités suivantes :

- **Le renforcement des capacités techniques opérationnelles du CSA** qui consistera à :
 - Réviser, au besoin, les textes fondateurs, législatifs et réglementaires du CSA et de ses structures rattachées en vue de leur adaptation au nouveau contexte de la PoINSAN nécessitant :

- d'adapter l'ancrage ***institutionnel du CSA à la Primature***, au regard de sa nouvelle mission de Secrétariat Exécutif du CNSA que lui confère la PolNSAN et de ses fonctions de pilotage, de coordination, de suivi-évaluation des interventions de la PolNSAN ;
 - d'adapter l'organigramme du CSA à l'architecture que lui octroie la coordination de la mise en œuvre de la PolNSAN en y intégrant la prise en charge des questions liées à la résilience et à certains aspects de la protection sociale dont le CSA a la charge;
- Renforcer la déconcentration des missions du CSA en matière de pilotage, de coordination et de suivi des interventions au niveau territorial à travers :
- La création de délégations au niveau régional et d'antennes au niveau local ;
 - la mise en place d'un système national de suivi évaluation harmonisé et intégré en matière de sécurité alimentaire nutritionnelle et de protection sociale ;
 - la mise en place d'une base de données intégrées et fiables prenant en compte les informations en provenance du niveau territorial ;
 - la création de points focaux sectoriels permanents au niveau des services centraux ;
 - la mise en place d'un plan/programme de renforcement des capacités du personnel et des acteurs parties prenantes à la mise en œuvre de la PolNSAN et l'élaboration d'un plan de communication interne et externe ;
 - le renforcement des structures rattachées au CSA par un manuel d'exécution technique et de procédures de gestion administrative et financière.
- ***Le renforcement des capacités du SAP :***
 - Elaborer le texte fondateur de création du SAP précisant ses missions et les modalités de son fonctionnement ;
 - Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du SAP par : (i) des ressources humaines financières, logistiques et matérielles suffisantes en adéquation avec ses missions et ambitions, (ii) un manuel d'exécution technique et de procédure de gestion administrative et financière, (iii) par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan annuel de formation et de perfectionnement du personnel.
 - ***Le renforcement des capacités de l'OMA et de l'OPAM :***
 - Relecture et révision des textes fondateurs et réglementaires articulant l'OMA et l'OPAM au sein du DNSA;
 - Renforcer les capacités techniques et financières de l'OMA et de l'OPAM (plan de formation du personnel, manuel de procédure, logistique, matériel informatique et ressources financières efficaces).
 - ***Le renforcement des capacités des organes institutionnels de gestion de la SAN au niveau territorial (régional, local, communal) :***

L'élaboration d'un plan/programme d'appropriation et de renforcement des capacités des acteurs parties prenantes au DNSAN, orienté sur deux domaines thématiques bien distincts, mais complémentaires :

- Le premier cherchera à combler les insuffisances portant sur la compréhension et l'appropriation du dispositif de sécurité alimentaire, son concept, son environnement législatif et réglementaire, ses missions, sa stratégie d'intervention et ses modalités de mise en œuvre ; il insistera sur l'organisation du système, ses niveaux de concertation et de coordination incluant les missions, les responsabilités des différents acteurs, etc. ;

- le second, plus technique, clarifiera, les principaux concepts (insécurité alimentaire, nutrition, malnutrition, pauvreté, vulnérabilité, protection sociale, famine, crise alimentaire, bilan alimentaire et bilan céréalier, les méthodes ciblage, de suivi/évaluation, etc.).

6.4.6. Améliorer la gouvernance financière du DNSA

La Gouvernance financière de la SAN repose sur : (i) un mécanisme de financement interne au système comprenant : le Fonds Commun de Contrepartie (FCC) dont les ressources proviennent essentiellement du budget d'Etat et des partenaires du PRMC, le Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) constitué des contributions de l'Etat et des PTF, (ii) et un mécanisme de financement externe au système constitué de ressources du budget d'Etat, de celles octroyées par les bailleurs de fonds, de celles en provenance des OSC, du Secteur Privé et des CT à travers l'ANICT.

La gouvernance financière du DNSAN est un enjeu politique national majeur pour l'Etat malien. Sa mise en œuvre est actuellement confrontée à de nombreux obstacles dont la forte dépendance au financement extérieur des Programmes et projets de la SAN, les disparités et multiplicités des procédures de financement au niveau des PTF, l'insuffisance de coordination des interventions de financement sur le terrain, le non transfert des ressources de l'Etat aux CT, la faible capacité de mobilisation des ressources financières des CT, OSC et du secteur privé.

Pour assurer une mobilisation optimale et efficace des ressources financières, dans le cadre de la PolNSAN, les interventions suivantes sont envisagées

- ***L'amélioration de la prévisibilité, la mobilisation optimale et la synergie de mutualisation des ressources financières du DNSA à travers :***
 - L'élaboration d'un plan stratégique de mobilisation des ressources financières destinées à financer la PolNSAN qui sera préparée par l'ensemble des acteurs (Etat, PTF). Ce plan a pour but de mobiliser et de définir les modalités d'utilisation, dans le cadre du DNSA, de l'ensemble des ressources consenties à la SAN relatives au Budget de l'Etat et aux contributions des PTF ;
 - L'évaluation annuelle des activités du PNR ;
 - l'élaboration d'un plan de Contingence Nationale qui prendra en compte à la fois le conjoncturel (y compris l'urgence) et le structurel dans une perspective de mutualisation des ressources financières ;
 - L'élaboration d'une stratégie de communication du CSA.
- ***L'amélioration des capacités de gestion des organes, de transparence budgétaire et de dissémination des informations du DNSA à travers le renforcement des capacités des membres des organes de gestion du DNSA (CRSA, CLSA, CCSA) en gestion financière, le renforcement des capacités des organes de gestion des CT en gestion financière, la mise en place une cellule de veille et de contrôle de gestion des ressources et des investissements ;***

6.4.7. Améliorer le dispositif de suivi-évaluation du DNSA

Plusieurs initiatives ont été menées jusqu'ici pour améliorer le système de S&E de la sécurité alimentaire à travers le CSA¹⁹. Cependant, à ce jour, il n'existe pas un système harmonisé de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire. En absence d'un tel système, le S&E est confronté aux faiblesses et insuffisances suivantes : (i) l'absence au niveau du CSA, d'un système de suivi national coordonné et harmonisé sur les actions et activités de la SAN, avec des indicateurs de résultats des politiques de sécurité alimentaire ; (ii) la multiplicité des systèmes de suivi-évaluation liée à la présence de nombreux producteurs

¹⁹ En 2008, le CSA, avec la collaboration du CILSS et de l'UE, a mis en place un système de S&E pour la stratégie nationale de sécurité alimentaire. Au cours de la même année, l'Université de Wageningen, avec l'appui de la FAO, a fourni une expertise technique afin de mettre en place un système d'information sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité alimentaire lié au PNSA ; le CSA en son sein a mené d'autres initiatives pour renforcer le PNSA, etc.

d'information, avec une faible coordination, communication et circulation de l'information et des données statistiques insuffisantes, peu fiables, avec un faible niveau de désagrégation ; (iii) la duplication des interventions, faute d'intégration des actions de l'ensemble des intervenants ; (iv) le retard dans la remontée des données vers le niveau national ; (v) les insuffisances du niveau de formation des ressources humaines impliquées dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ; (vi) l'insuffisance des moyens financiers et matériels destinés à collecter les informations nécessaires aux systèmes de suivi ; (vii) la faible implication des Collectivités territoriales dans les systèmes de suivi-évaluation.

L'amélioration de cet axe se fera à travers les actions ci-après :

- La mise en place, au niveau du CSA, d'un système national de suivi-évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle et de la protection sociale, coordonné et harmonisé permettant de documenter le cadre de résultats de la PolNSAN ;
 - Le renforcement des capacités statistiques et de suivi-évaluation sur la SAN, du CSA et de tous les producteurs d'informations susceptibles de contribuer au système national du CSA ;
 - Le renforcement des moyens opérationnels nécessaires au fonctionnement du système national de suivi-évaluation de la SAN ;
 - L'implication des Collectivités Territoriales dans le système de suivi-évaluation par le renforcement de leurs capacités de suivi dans la collecte des données, de compréhension des indicateurs de la SAN et de participation aux évaluations.
- ***La mise en place, au niveau du CSA, d'un système national de suivi-évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle et de la protection sociale, coordonné et harmonisé permettant de documenter le cadre de résultats de la PolNSAN***
 - L'élaboration d'un système de suivi-évaluation avec, notamment :
 - des indicateurs globaux et spécifiques intégrant l'ensemble des données relatives à la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et la Protection Sociale, comprenant deux niveaux : le niveau national ou central et le niveau territorial régional, local et communal ;
 - ses acteurs et leurs rôles respectifs ;
 - son mécanisme de coordination, de diffusion et de communication ;
 - son système de mise à jour et de renforcement de capacités.
- ***Le renforcement des capacités statistiques et de suivi-évaluation sur la SAN, du CSA et de tous les producteurs d'informations susceptibles de contribuer au système national du CSA***
 - Le renforcement des capacités statistiques et opérationnelles de S/E de l'OMA, du SAP et des CPS concernées en relation avec l'INSAT ;
 - Le renforcement des capacités statistiques opérationnelles des structures décentralisées et déconcentrées, membres du CH en charge de collecter, d'analyser et de faire remonter les données statistiques de base.
- ***Le renforcement des moyens opérationnels nécessaires au fonctionnement du système national de suivi-évaluation de la SAN***
 - Le recrutement de personnel spécialisé, avec des compétences pointues ;
 - La dotation en équipements appropriés (Véhicules, matériel informatique, logiciels, etc.) ;
 - La dotation en ressources financières nécessaires au fonctionnement du système de suivi-évaluation ;
 - Le renforcement du système de production de statistiques sectorielles ;
 - L'harmonisation des outils, approches et concepts d'analyse des données de la SAN ;
 - Le renforcement de la coordination entre les différents acteurs du DNSAN ;
 - L'élaboration d'une stratégie de communication impliquant l'ensemble des acteurs de la PolNSAN.

- ***L'implication des Collectivités Territoriales dans le système de suivi-évaluation par le renforcement de leurs capacités de suivi dans la collecte des données, de compréhension et la validation des indicateurs de la SAN et de participation aux évaluations***
 - Le renforcement des capacités statistiques opérationnelles des Collectivités Territoriales dans la collecte des données, la compréhension des indicateurs de la SAN et la participation aux évaluations ;
 - La redynamisation et l'élargissement des fonctions de la Base OISE (Outil Informatisé de Suivi-Evaluation) des CT au système de suivi-évaluation des programmes et projets de la PolNSAN.

7. LA MISE EN ŒUVRE DE LA PolNSAN

7.1. Le dispositif institutionnel d'orientation et de coordination

Le document de PolNSAN étant le cadre national d'orientation stratégique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue pour les acteurs de développement, le ***document cadre de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle***.

Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership national sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Il comprend : (i) l'organe d'orientation ; (ii) l'organe de pilotage, et (iii) l'organe de coordination.

7.1.1. L'organe d'orientation

Avoir une politique alimentaire et nutritionnelle qui intègre la protection sociale et la nutrition , exige de décloisonner les cadres institutionnels d'orientation qui régissent séparément ces différentes dimensions, à savoir le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) pour la coordination de la sécurité alimentaire, le Conseil National de Nutrition (CNN) pour la coordination de la nutrition et Conseil National d'Orientation Stratégique de la protection sociale (CNOS-PS) pour la coordination de la protection sociale et la résilience.

La PolNSAN aura un seul cadre de résultats qui intègre, en termes d'indicateurs, ces différentes dimensions citées. Ce cadre de résultats sera l'outil d'aide à la prise de décisions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des hautes autorités notamment de la Primature qui préside, actuellement, tous les trois cadres d'orientation (CNSA, le CNN et le CNOPS). Une fusion, par le Gouvernement de ces cadres institutionnels en un Conseil National de Sécurité Alimentaire Nutritionnel et de la Protection Sociale (CNSANPS) domicilié à la Primature.

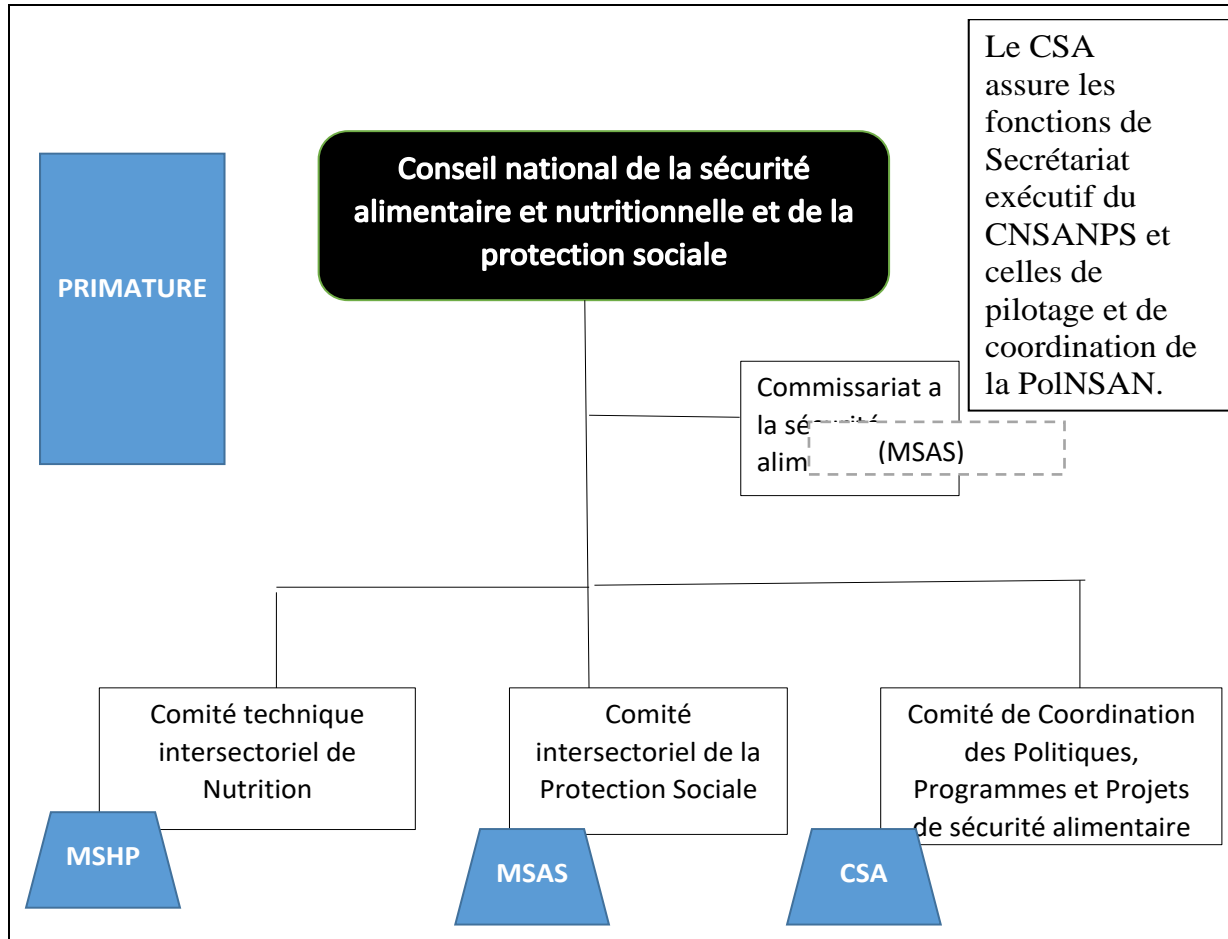
7.1.2. Les organes de pilotage de la PolNSAN

Le CNSANPS sera appuyé, respectivement par des bras techniques qui sont :

- le CSA qui assurera :
 - la fonction de Secrétariat exécutif du CNSANPS qui consistera à préparer les sessions du CNSANPS par l'élaboration des supports qui renseignent sur la situation alimentaire et nutritionnelle et de protection sociale ;
 - le lien privilégié avec les partenaires humanitaires mettant en œuvre des projets en sécurité alimentaire *via, notamment, le cluster SA* tant qu'il **est** activé ;
 - et ses fonctions de pilotage et de coordination de la PolNSAN.
- le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes et projets de Sécurité Alimentaire (CCS/PSA), présidé par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire ;

- le Comité Technique Intersectoriel de Nutrition (CTIN) présidé par le Ministre de la santé ;
- le Comité Technique intersectoriel de la Protection Sociale présidé par le Ministre en charge de la protection sociale.
- le cadre de coordination d'AGIR qui sera mis en place

Schéma du cadre d'orientation et de pilotage de la PolNSAN



7.1.3. Les organes de coordination de la PolNSAN

Les organes de coordination seront respectivement : le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, la Cellule de Coordination de la Nutrition du Ministère de la Santé et la Commission nationale de la Protection Sociale.

7.1.4. Rôles et responsabilités des acteurs institutionnels parties prenantes de la PolNSAN

Les acteurs institutionnels se répartissent en 6 (six) grandes catégories : (i) l'État à travers ses ministères et services techniques déconcentrés, (ii) les Collectivités Territoriales, (iii) les Organisations de la Société civile (comprenant entre autres : les organismes personnalisés à vocation Agricole ; les exploitations Agricoles ; les Associations/groupements, les Sociétés Coopératives, les Organisations interprofessionnelles, les Organisations Non Gouvernementales-ONG); (iv) le Secteur Privé (v) les Partenaires techniques et Financiers, (vi) les bénéficiaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, il est attendu que les acteurs jouent les rôles ci-après :

L'Etat à travers ses services centraux, déconcentrés et ses programmes et projets de développement assumera ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés.

De façon spécifique, il est attendu de l'Etat, les rôles suivants : (i) l'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles spécifiques à la sécurité alimentaire en cohérence avec les orientations stratégiques définies en partenariat avec tous les autres acteurs de la SAN, (ii) la coordination du processus de révision, de supervision, de suivi et d'évaluation et d'analyse d'impact de la PoINSAN, (iii) la coordination de la mobilisation des ressources et du financement et de la mise en œuvre de la PoINSAN, (iv) la coordination de la mise en œuvre de la PoINSAN, (v) de l'organisation de la concertation, au sein du DNSA, avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Etat assumera, par ailleurs, ses fonctions régaliennes de sécurisation des ressources et des espaces, de gestion des conflits.

Les collectivités territoriales (CT) : Premiers responsables de la maîtrise d'ouvrage du développement local et régional, dans le cadre de la mise en œuvre de la PoINSAN, les rôles des collectivités territoriales devront être axés sur : (i) la participation à la conception, la coordination et le suivi évaluation de la mise en œuvre de la PoINSAN à travers l'expression de leurs priorités de développement local dans les cadres de concertations aux niveaux régional, local et communal (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) et des instances de planification, d'exécution et de coordination de la SAN (CRSA, CLSA, CCSA), (ii) la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional, départemental et local à travers les plans de développement de leurs territoires respectifs notamment le PDESC et les schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace, (iii) la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement.

Les organisations de la société civile : Ce groupe d'acteurs comprend les organisations professionnelles des différentes filières, les organisations paysannes faîtières et les ONG/Associations. Il aura pour rôles, dans la conception et la mise œuvre de la PoINSAN de : (i) participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles spécifiques et à la formulation et la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) participer au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base ; (iii) participer à la mise en œuvre des projets et programmes de sécurité alimentaire ; (iv) de participer au suivi-évaluation de la PoINSAN.

Le secteur privé jouera un rôle prépondérant dans le financement de la PoINSAN (financement des projets des populations liées à des interventions dans la SAN), la mise en œuvre des programmes et projets s'intégrant dans la SAN en tant qu'acteurs des filières agricoles (fourniture d'intrants, équipements et matériels, transformation, commercialisation, offre de services aux usagers du secteur.

Les partenaires techniques et financiers qui regroupent les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales. Ce groupe d'acteurs accompagnera l'Etat et les autres acteurs : (i) dans la conception de la PoINSAN et l'élaboration des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la SAN ; (ii) la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ; (iii) la mobilisation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iv) l'assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs.

Les bénéficiaires : Dans le cadre de la mise en œuvre de la PoINSAN, les bénéficiaires participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement au niveau local suivant la communalisation intégrale dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils participent au ciblage des interventions des projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'évaluation des projets et

interventions en termes de SAN. Dans ce dispositif, la contribution des femmes et des jeunes occupe une place prépondérante.

7.2. Les instruments d'opérationnalisation de la PolNSAN

Les orientations définies dans le document de la PolNSAN restent toutefois d'ordre global. Aussi, pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser. A cet effet, il est prévu l'élaboration d'une série de plans d'actions triennaux glissants. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente politique sera opérationnalisée d'abord à travers un premier plan d'actions triennal glissant.

7.3. Le mécanisme de financement de la PolNSAN

Le financement de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fera à travers les ressources publiques, notamment le budget national, les mécanismes de financement du DNSA provenant du Fonds Commun de Contrepartie (FCC) et du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA), les Partenaires Techniques et financiers (à travers l'appui budgétaire), les collectivités territoriales à travers le FNACT et ses 5 guichets et le secteur privé à travers le crédit agricole et la micro-finance, les populations bénéficiaires (apports contributifs au financement des programmes et projets).

7.3.1. L'Etat à travers le budget national

La contribution de l'Etat au financement de la mise en œuvre de la PNSAN se fera à travers une amélioration des allocations budgétaires. La création ou la mise en place de banques ou institutions spécialisées dans le crédit agricole, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs seront de nature à accompagner la politique et ses plans d'actions.

7.3.2. Les mécanismes de financement du DNSA

Il s'agit du Fonds Commun de Contrepartie (FCC) dont les ressources proviennent essentiellement du budget d'Etat et des partenaires du PRMC, du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) constitué des contributions de l'Etat et des PTF.

7.3.3. Les mécanismes de financement de la nutrition

Il s'agit de la part du budget de l'Etat consacrée au développement de la santé et de la nutrition qui est la première source de financement de la santé et de la nutrition, des ressources provenant des partenaires extérieurs, du recouvrement des coûts (paiements directs des prestations de soins) et des communautés et des collectivités décentralisées.

7.3.4. Les mécanismes de financement de la protection sociale

Le financement du système de protection sociale est assuré par le budget d'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, les ménages, les bénéficiaires, les Partenaires Techniques et Financiers, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, sur la base des cotisations prélevées sur les revenus de l'activité salariée et par la voie fiscale.

7.4. Les risques et mitigation

La mise en œuvre de la PolNSAN dépendra, entre autres, de la mitigation d'un certain nombre de risques dont le degré d'importance en fonction de l'impact sur la PolNSAN est variable. Le risque le plus déterminant est la situation sociopolitique du pays. Les autres risques plus facilement mitigables sont les risques liés à la gouvernance institutionnelle, les risques liés à la mobilisation des ressources financières pour financer les futures stratégies et programmes de la PolNSAN.

7.4.1. Risques liés à la dégradation de la situation sociopolitique du pays

Un des risques majeurs à la mise en œuvre de la PolNSAN pourrait être la dégradation du climat sociopolitique national déjà assez fragile dans les régions Nord. Une telle situation entraînerait le basculement des populations dans une grande pauvreté et fragiliserait davantage les couches sociales vulnérables. La stabilité politique et la paix sociale constituent des conditions majeures pour le succès de la PolNSAN.

Les efforts du Gouvernement et de la Communauté Internationale qui l'accompagne dans les négociations et la mise en œuvre des accords avec les différents groupes dissidents est un gage de mitigation de ce risque.

7.4.2. Risques liés à la gouvernance institutionnelle

L'achèvement de la réforme du DNSA, le renforcement des capacités des acteurs notamment du CSA et des autres organes opérationnels du DNSA, une bonne coordination entre les différentes instances publiques (CSA, ministères sectoriels) et une amélioration des capacités opérationnelles des instances décentralisées de la PolNSAN constituent des conditions de succès de la mise en œuvre de la PolNSAN. La mise en place d'un dispositif de gestion des programmes de SAN de la PolNSAN axé sur les résultats, l'application stricte des procédures en vigueur au Mali en matière de gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) ainsi que le contrôle interne et le contrôle externe, l'organisation de rencontres régulières de coordination de la SAN entre le CSA et les ministères sectoriels, le renforcement des capacités institutionnelles et financières des CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD permettront de réduire les risques liés à la gouvernance. La mise en place d'un dispositif de suivi évaluation axé sur un cadre de résultats commun engageant tous les acteurs de la SAN dans sa mise en œuvre, le dialogue permanent entre les acteurs dans les cadres de concertation et d'échange prévus à cet effet permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre. La communication doit être aussi renforcée autour du processus global de la PolNSAN.

7.4.3. Risques liés à la mobilisation des ressources financières

Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources allouées par l'État pour la mise en œuvre de la PolNSAN qui sans nul doute nécessitera d'importants moyens humains, matériels, techniques et financiers, de la faiblesse de la contribution des PTF et de la non mutualisation, de la non prévisibilité des ressources et du non-respect du principe de fongibilité des ressources financières du DNSA qui peut entraîner des procédures de gestion assez complexes. A cet effet il est préconisé :

- L'application effective de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement;
- Un plaidoyer actif et continu auprès des PTF pour la mobilisation des fonds ;
- La préparation d'un plan national de mobilisation effective des ressources financières pour le financement de la PolNSAN ;
- Une meilleure coordination des interventions en matière de SAN qui devront se faire toutes dans le cadre des axes stratégiques et des programmes définis par la PolNSAN.

7.4.4. Risques liés aux aléas climatiques

Ces risques sont consubstantiels avec les pays sahéliens. Il s'agit des sécheresses, inondations, invasions des déprédateurs de cultures, des épizooties animales, etc. Ils doivent être réduits par les efforts que le Gouvernement déploie pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en général et en particulier pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation aux services de santé animale, de lutte contre les déprédateurs de cultures. Ils seront aussi atténués par la recherche et le conseil agricole et rural qui mettront au point et diffuseront des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.

7.4.5. *L'environnement international et régional*

L'instabilité sociopolitique internationale et les crises économiques et financières pourraient affecter la mise en œuvre de la PolNSAN. A cet effet, il faut renforcer la coopération internationale et régionale à travers le CILSS, l'UEMOA ; la CEDEAO, etc.

8. *LE SUIVI EVALUATION DE LA PolNSAN*

8.1. *Le suivi évaluation*

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la PolNSAN, un système harmonisé de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire jouera un rôle central dans le reporting et la remontée des informations vers les structures de coordination que sont le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, la Cellule de Coordination de la Nutrition du Ministère de la Santé et la Commission nationale de la Protection Sociale

A cet effet, les structures spécialisées qui gèrent les instruments techniques DNSA, du Comité Technique Intersectoriel de Nutrition (CTIN) et du Comité Technique intersectoriel de la Protection Sociale devront jouer pleinement leur rôle de production de l'information en collaboration avec les structures déconcentrées du CNSA.

Le système de suivi évaluation de la PolNSAN sera bâti sur un cadre de résultats avec des indicateurs d'objectifs de développement national de la PolNSAN et des indicateurs de résultats intermédiaires permettent de mesurer les performances au niveau des différents axes stratégiques de la PolNSAN

le S&E est assuré à travers les systèmes suivants :

Le Système de suivi de la production agricole et des prévisions de récoltes : assuré au niveau national par le Groupe de Travail Pluridisciplinaire, les membres du Service de Météorologie Nationale (GTPAM), DNA, DNH, CSA/SAP, CCA-ONG, DNGR, CMDT, OHVN, ORTM, FEWS, Protection Civile et MATCL; les Services des Douanes et des Transports et la CPS/SDR.

Le Système de suivi des groupes vulnérables (ou à risques alimentaires) : Ce système de suivi est réalisé par le SAP au niveau régional, en collaboration avec les structures publiques et privées (administration, services techniques et ONG). Il permet, au moment des crises alimentaires, de fournir les informations indispensables pour mobiliser les aides nécessaires aux populations sinistrées.

Le Système de Suivi Alimentaire et Nutritionnel : Dans ce système de suivi, les données sont fournies par les services de la Santé, à travers la Division Suivi de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (DSSAN) créée au sein de la CPS/SSDSPF.

Le Système d'Information sur les Marché, les Stocks et la Commercialisation : Ce système d'information sur les marchés est conduit par l'OMA, qui est chargé de collecter périodiquement auprès des marchés ruraux, des marchés de gros et des marchés de détail, toutes les informations nécessaires, relatives aux cours et aux prix pratiqués, ainsi qu'aux quantités de denrées agricoles couramment commercialisées.

Le Système de Suivi des aides et assistance alimentaire directe : La gestion des aides et assistance alimentaire est réalisée, au Mali, à plusieurs niveaux. Les plus connus ou maîtrisés sont : le CSA et la CADB pour les aides d'urgence issues des recommandations du SAP, ainsi que les programmes de lutte contre la pauvreté, à travers la mise en place de banques de céréales et autres facilités ; le PAM en ce qui concerne les actions de nourriture ou argent contre actif, appuis aux cantines scolaires et aux CSCOM, les dons et subventions de plusieurs autres partenaires (Projets, ONG, Jumelage, etc.) intervenant dans le contexte des aides alimentaires.

8.2. *Le Processus de révision de la PolNSAN*

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2027. Elle doit faire l'objet

d'un suivi-évaluation méthodique en vue de mesurer sa performance et plus précisément le niveau d'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Pour s'assurer que l'objectif global sera atteint en 2027, un processus de révision périodique doit être prévu. Avec un tel mécanisme, il sera possible de constater les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national ou de prendre au besoin des mesures correctives pour garantir l'atteinte des objectifs.

La révision de la PolNSAN sera déclenchée par les évaluations externes en complément aux résultats du suivi-évaluation interne. A cet effet, il est recommandé de procéder à des évaluations externes indépendantes parmi lesquelles on distinguera :

- Une évaluation à mi-parcours centrée sur l'efficacité et l'efficience de la PolNSAN. Elle interviendra à la fin de la première moitié de mise en œuvre de la politique ;
- Une évaluation finale au terme de la mise en œuvre de la politique pour apprécier les résultats atteints. Elle permettra aussi de prendre des décisions pour la suite à donner à la politique.

8.3. Le cadre de résultats

L'objectif global ou objectif de développement de la PolNSAN qui est « d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience dans le cadre de la perspective du CREDD d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030 », sera mesuré par les indicateurs d'impact de la PolNSAN qui sont principalement :

Indicateurs d'impacts	mesures
la baisse de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle	Taux d'évolution des ménages en insécurité alimentaire
La baisse de la malnutrition chronique et aigue	Taux d'évolution de la malnutrition chronique et aigue

Les principaux axes stratégiques de la PolNSAN ont des indicateurs de résultats par lesquels seront mesurées les performances de la PolNSAN lors de ses évaluations périodiques, de sa revue à mi-parcours et de son évaluation finale.

Axes stratégiques	Indicateurs de résultats
Axe stratégique 1 : Améliorer l'incidence de la production agricole et rurale sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster l'offre à la demande alimentaire des populations	Taux d'accroissement des productions céréalières (mil, sorgho, maïs, riz)
	Taux d'accroissement des céréales autoconsommées et des céréales vendues sur les marchés locaux
	Taux d'accroissement des Scores de consommation alimentaire (SCA) et des Scores de diversité alimentaire (SDA)
	Niveau des prix des produits alimentaires notamment des céréales locales et du riz dans les marchés locaux
	Taux d'accroissement des revenus tirés par les groupes vulnérables des activités agricoles
Axe stratégique 2 : Prévenir, réduire ou atténuer les effets des chocs et crises et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Proportion de ménages affectés par les chocs et les crises alimentaires
	Indice de résilience des ménages à l'insécurité alimentaire

Axe stratégique 3 : améliorer l'utilisation des aliments à travers la nutrition	Taux de la malnutrition aigüe et chronique au niveau des enfants de 0-59 mois, des FAP et des femmes enceintes
Axe stratégique 4 : améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Taux de mobilisation et d'utilisation des ressources financières destinées à la SAN
	Taux de ressources financières mutualisées en rapport aux ressources totales investies dans la SAN
	Nombre de produits de gestion en règle avec la transparence budgétaire et financière fournis par les organes du DNSA
	Nombre d'évaluation et d'analyse d'impacts de programmes et projets de SAN réalisées en rapport avec l'ensemble des projets de la SAN mis en œuvre

La mesure des indicateurs de résultats des quatre axes stratégiques de la PoINSAN sera documentée par les indicateurs de résultats intermédiaires définis dans le cadre de résultats joint à ce présent document et qui feront l'objet de mesures par le système de suivi évaluation de la PoINSAN.

9. ANNEXES :

9.1. Les enjeux environnementaux et sociaux

La vision de la PoINSAN est d'assurer à l'ensemble de la population malienne, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle et de la pauvreté, à l'amélioration de l'extension de la couverture en protection sociale des ménages pauvres et vulnérables, à la réalisation d'un développement durable et à la consolidation de la paix sociale.

Les axes stratégiques et mesures à mettre en œuvre définis par la PolNSAN peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement, durant leur mise en œuvre à travers les différents programmes qui seront mis en œuvre à cet effet. En conséquence, la PolNSAN doit s'inscrire dans le cadre législatif, réglementaire environnemental national défini par le Gouvernement.

- ***Cadre Juridique, Politique et institutionnel national encadrant les questions environnementales, sociales de la PolNSAN***

La législation environnementale nationale dispose que pour assurer une protection et une gestion efficace de l'environnement, « Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale (EE) ». A cet effet, tout programme découlant de la PolNSAN fera l'objet d'une étude d'impact environnemental et Social (EIES), d'une évaluation Environnementale Stratégique et d'un audit sur l'Environnement. Ces études seront régies par le Code de l'environnement notamment à travers le Décret N°08- 346 /P-RM du 26 juin 2008 relatif à l'étude d'impact environnemental et social, modifié par le Décret N°09-318/P-RM du 26 juin 2009 fixant les règles et procédures relatives à l'Etude d'Impact Environnemental et Social. Ce décret sur les EIES est applicable aux différents secteurs d'activités touchant l'environnement : ressources naturelles et environnement urbain, activités industrielles et artisanales, activités minières et agricoles, transport électrique, etc. Le décret fixe l'obligation de réaliser l'étude d'impact sur l'environnement et le respect de la procédure pour tous les projets, qu'ils soient publics ou privés dont la réalisation est susceptible de porter atteinte aux milieux biophysique et humain. Le décret fixe l'obligation de l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGEES), incluant les coûts des mesures d'atténuation, le rôle des acteurs et les échéanciers de mise en œuvre. Le décret classe les projets de développement en trois (3) catégories : (i) Projets de catégorie B : Projets dont les impacts négatifs sur l'environnement et sur les populations sont moins graves que ceux des projets de la catégorie A. Ces impacts sont d'une nature délimitée et rarement irréversible ; (ii) Projets de catégorie C : Projets dont les impacts négatifs ne sont pas significatifs sur l'environnement. Les projets des catégories A et B sont soumis à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Les projets de la catégorie C sont soumis à une étude d'impact simplifiée sanctionnée par une notice d'impact environnemental et social. Les politiques, stratégies et programmes font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

- ***Institutions responsables de l'application des mesures de sauvegarde environnementale activées pour la PolNSAN***

La DNACPN du MEADD suit et veille à la prise en compte des questions environnementales par les politiques, plans et programmes de développement ; supervise et contrôle les procédures d'EIE ; élabore et veille au respect des normes en matière d'assainissement, de pollution et de nuisances ; contrôle le respect des prescriptions de la législation et des normes et appuie les collectivités territoriales en matière d'assainissement, de lutte contre la pollution et les nuisances. Elle dispose de services déconcentrés au niveau régional, de cercle, et de commune, qui appuient les collectivités territoriales de leur niveau d'opération. Dans la mise en œuvre des programmes de la PolNSAN, la DNACPN et ses services déconcentrés (les DRACPN) doivent veiller à l'application de la procédure d'EIE, à la validation des rapports d'EIE et participer à la supervision des programmes de la PolNSAN. La gestion environnementale et sociale de la PolNSAN va interpellier, par ailleurs, différentes institutions et acteurs dont notamment les ministères à travers leurs différentes directions et services techniques : (i) Ministère de l'Agriculture (ii) Ministère de l'Elevage, (iii) Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, (iv) Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières (MDEAF) (v) Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, (vi) Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (vii) Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, (viii) Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, (ix) Ministère de la Culture (MC), (x) Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

- ***Structures responsables du cadre politique de réinstallation des populations***

Les principaux impacts potentiels qui pourraient être engendrés par les programmes relevant de la PolNSAN portent sur l'acquisition de terres, la perte de moyens de production, la perte de sources de revenus liés à la mise en œuvre de certains programmes notamment d'infrastructures et d'aménagement. A cet effet, le cadre législatif applicable sera le Code Domaniale et foncier et les textes régissant la transhumance au Mali (charte pastorale). Au plan institutionnel, seront impliqués : (i) le Ministère en charge de la Sécurité alimentaire (CSA) rural qui joue le rôle de Maître d'œuvre de la PolNSAN au niveau national, (ii) le Ministère de l'économie et des finances qui s'occupera de la prise en charge des activités du CPRP, (iii) le Ministère chargé des Domaines de l'État et des Affaires Foncières qui veillera à l'application des textes relatifs aux questions foncières à travers les Services Nationaux et Régionaux des domaines, du cadastre et des affaires foncières, (v) les Ministères en charge de l'Administration Territoriale et de la décentralisation veilleront à l'implication des collectivités locales dans toutes les prises de décision surtout au niveau régional, cercle et arrondissement à travers les commissions foncières et domaniales régionales et locales.

- ***Prise en compte des mesures de sauvegarde par les programmes de la PolNSAN***

Chaque programme de la PolNSAN définira ses impacts négatifs sur l'environnement biophysique et socioéconomique. Le CGES propose un processus de sélection environnementale et sociale qui décrit les différentes étapes à suivre depuis la préparation des programmes jusqu'au suivi de leur mise en œuvre. La PolNSAN définira dans son système de suivi-évaluation des indicateurs de gestion environnementale.

La gestion environnementale et sociale des programmes de la PolNSAN nécessitera la prise en compte, de mesures de renforcement d'ordre institutionnel, techniques (EIES et mise en œuvre ; suivi ; etc.), formation, information, sensibilisation suivi/évaluation, dans chaque programme qui sera préparé et mis en œuvre dans le cadre de la PolNSAN.

9.2. le plan d'actions de la POINSAN

La PolNSAN est dotée d'un plan d'actions qui répond, pour chaque intervention prévue dans ses différents axes stratégiques, aux interrogations :

- Comment ou par quelles actions seront réalisées l'intervention ?
- Quand (annualisation des actions) les actions seront-elles réalisées ?
- Par qui seront-elles réalisées ? (responsables et acteurs impliqués dans la mise en œuvre)
- Combien coûtent ces différentes actions ?

Ce plan d'actions fait l'objet d'un document, qui constitue le tome 3 de la PolNSAN

9.3. Références bibliographiques (cf. tome 1 de la POLNSAN)

9.4. TABLEAU DU CADRE DE RESULTATS DE LA PoINSAN

Objectif de développement de la PoINSAN: assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience dans le cadre de la perspective du CREDD d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030																	
Indicateurs d'impact	mesure	Valeurs de Référence	Cible	Fréquence											Source des données/ méthodologie	Responsabilité pour la collecte des données	Description/ commentaires
				2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026				
Indicateur 1 : baisse de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle	Taux d'évolution des ménages en insécurité alimentaire	25%	5%	5	25	22	20	18	16	14	12	10	8		CSA, ENSAN, SAP	CSA	
baisse de la malnutrition chronique et aigue	Taux d'évolution de la malnutrition chronique et aigue	MC : 29,3%	10	10	29	28	26	24	22	19	17	15	12		M. Santé SMART, MICS, EDSM	M. Santé	
		MAG : 24,2%	12	24,2	24	23	21	20	19	18	17	16	14		M. Santé SMART, MICS, EDSM		

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

Indicateur	mesure	Val de référence	cibles	fréquence										Source des données/ méthodologie	Responsabilité pour la collecte des données	Description/ commentaires	
				2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026				
Indicateur de résultat <i>amélioration de l'incidence de la production agricole sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation alimentaire</i>	Taux d'accroissement des productions céréalières (mil, sorgho, maïs, riz)	12,5%	19%	12.5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	DNA ; CPS/MDR Rapports de suivi des campagnes agricoles, Rapports du MEADD	CPS/MA CILSS MEADD		
	Taux d'accroissement des céréales autoconsommées et des céréales vendues sur les marchés locaux	Céréales autoconsommées : céréales sèches : 80%	70%	80%	80%	80%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	70%	70%	Rapports de suivi des marchés (OMA) Rapports de suivi des marchés agricoles du Min. du Commerce	OMA/MA	
		céréales vendues sur les marchés locaux 20%	30%	30%	30%	25%	25%	25%	25%	25%	28%	28%	28%	30%		Min Commerce	
Taux d'accroissement des Scores de consommation alimentaire	SCA : 73%	42%	73	73	70	67	62	58	54	51	49	45	Etudes et enquêtes ENSAN, EBSAN, EFSA, ELIM	SAP, CSA, Min Sante, CPS des ministères impliqués			

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

	(SCA) et des scores de diversité alimentaire (SDA)	SDA: 6,6 groupes d'aliments consommés	9%	6,6	6,6	6,7	6,9	7	7	7,6	8	8,6	9			dans la SAN	
	Taux d'évolution des prix des produits alimentaires notamment des céréales locales et du riz dans les marchés locaux	Prix à déterminer en année de référence ²⁰	Prix stables dans 75% des marchés locaux													Rapports de suivi des marchés (OMA) Rapports de suivi des marchés agricoles du Min. du Commerce	OMA Min du Commerce
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 1:</i> Niveau d'accès des petits producteurs aux intrants et équipements subventionnés	Taux de petits producteurs ayant acquis des intrants et équipements subventionnés par région	Taux à déterminer en année de référence (2017) 60%	98% des Petits producteurs par région	60%	60%	70%	80%	85%	85%	90%	90%	95%	95%			Rapports CSA, MA	CSA, MA
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 2:</i> niveaux d'accès des petits	Nombre de petits producteurs de céréales locales ayant accès au	Taux à déterminer en année de référence (2017)	80%	50	55	55	60	60	70	70	70	75	80			Rapports CSA, CPS/MA	CSA, MA

²⁰L'étude de la situation de référence de la PoINSAN en 2017 (première année de la PoINSAN) permettra de définir les valeurs de référence

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

producteurs au crédit bonifié	crédit bonifié par région	50% (80% de 800 000)															
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 3</i> : nombre de marchés ayant un système d'information fonctionnel accessible aux petits producteurs:	Nombre de marchés ayant un système d'information fonctionnel accessible aux petits producteurs	taux à déterminer en année de référence (2017)	70	66	66	66	70	70	70	66	66	66	70		Rapports OMA, CSA,	OMA CSA, MA,	
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 4</i> : niveaux des taxes payées par les commerçants locaux de produits agricoles	taux d'évolution des taxes payées par les commerçants de produits agricoles pour les échanges inter marchés	Taux à déterminer en année de référence (2017)	Baisse des taxes illicites de 75%												Rapports CPS, Douanes, Min Transports, Enquêtes	Min transports, Douanes, CSA	
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 6</i> : Niveaux de dégradation de la fertilité des sols et des pâturages	Taux d'évolution de la fertilité des sols	Taux à déterminer en année de référence (2017)	Réduire la baisse de fertilité des sols de 40%												Etudes CPS/MA, Etude de la Recherche Agricole MEADD	MA CNRA MEADD	
		Taux à déterminer en année de	Réduire la dégradation des												CPS/Elevage Recherche	MEP Labo Elevage MEADD	

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

	Taux de dégradation des pâturages dans les espaces pastoraux	référence (2017)	pâturages de 30%														
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 7</i> : Niveaux d'accès au marché des produits agricoles et pastoraux	Nombre de marchés fonctionnels (construits ou réfectionnés, équipés, comités de gestion existants) mis en place	Nombre à déterminer en année de référence (2017)	Au moins 5 marchés sont construits ou réhabilités par région avec un comité de gestion forme											Rapports Min en charge des infrastructures, Min de la décentralisation	Min. Infratr Min. Décentralisation (MDRE)		
<i>Indicateur de résultat intermédiaire huit</i> : Niveaux d'amélioration des exportations des produits agricoles ciblés	Taux d'accroissement des exportations agricoles de mangue, papaye, pomme de terre, échalote, banane, anacarde	Taux à déterminer en année de référence (2017)	Accroissement de 50% des exportations agricoles											Rapports CPS/MA, Min. du Commerce	MA M. Commerce		

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

<i>Indicateur de résultat intermédiaire</i> 9 : Niveau d'accès des populations aux productions animales	Taux de croissance de la consommation en viandes, lait, volailles de la population	25,3 kg/p/an en 2011 Taux à déterminer en année de référence (2017)	Accroissement de la consommation en viande de jusqu'à 30 kg/p/an												Rapports MEP, Min Commerce Etudes enquêtes CPS/MEP	MEP Min Commerce	
	Taux d'exportation des animaux sur pied	Taux à déterminer en année de référence (2017)	Augmentation de 30% des exportations												Rapports MEP, Min Commerce Etudes enquêtes CPS/MEP	MEP Min Commerce	
<i>Indicateur de résultat intermédiaire</i> dix : Niveau d'accès des populations aux produits de la pêche et de la pisciculture	Taux de croissance de la consommation en poissons de la population	Taux à déterminer en année de référence (2017)	Accroissement de la consommation de poisson de 30%												Rapports, Etudes enquêtes CPS/MEP	MEP	

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

Axe stratégique 2 : Prévenir, réduire ou atténuer les effets des chocs et crises et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle																	
Indicateurs	mesure	cible	Val de référence	Fréquence											Source des données/ méthodologie	Responsabilité pour la collecte des données	Description / commentaires
				2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026				
Indicateur résultat axe stratégique :Niveaux de la réduction et de l'atténuation des effets des chocs et crises et de l'accessibilité alimentaire des ménages en situation d'insécurité alimentaire	Taux d'évolution des ménages en insécurité alimentaire	5%	25 %	25	25	22	20	18	16	14	12	10	8		CSA, ENSAN, SAP	CSA	
	Taux d'évolution des prix des produits alimentaires notamment des céréales locales et du riz dans les marchés locaux		Valeur a déterminer en 2017, année de référence de la PoINSAN												Rapports et enquêtes OMA, CSA CPS/MA	CSA OMA	
Indicateur de résultat intermédiaire 1: Niveaux d'efficacité des mesures de protection sociale sur la réduction et de l'atténuation des effets des chocs et crises et de l'accessibilité alimentaire des ménages en situation d'insécurité alimentaire	Nombre (x 1000) de bénéficiaires des programmes de filets sociaux d'urgence et productifs intégrés en milieu rural et en milieu urbain, affectés par	500	127	500	127	150	200	225	250	300	350	400	450		Rapports CSA, ONG, PTF	CSA	

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

	les chocs et les crises alimentaires																
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 2: Mécanisme de ciblage commun des ménages vulnérables</i>	Existence d' un mécanisme de ciblage commun des ménages vulnérables un mécanisme de ciblage commun des ménages vulnérables	Mécanisme de ciblage commun mis en place	Mécanisme de ciblage commun mis en place													Rapports SAP, CSA, PTF,	CSA, SAP
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 3 : niveaux de réduction des chocs et l'atténuation de leurs effets notamment sur les prix au niveau des filières maïs, mil et sorgho</i>	Taux d'évolution des prix au niveau des filières maïs, mil et sorgho	Atténuation de la flambée des prix de 30% au niveau des filières maïs, mil et sorgho au cours des crises alimentaires	Taux à déterminer en 2017, année de référence de la PolNSAN													Rapports et enquêtes CSA, OMA	CSA, OMA
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 4 : niveau de substitution et de réduction des ressources financières et budgétaires de l'Etat destinées au SIE pour la stabilisation des prix des produits alimentaires</i>	Taux d'évolution des ressources financières en milliards de l'Etat investies dans le SIE	3	12,7	12,7	11,7	11	9	7	6	5	4	3				Rapports CSA, MEF, PTF	CSA, PTF
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 5 : Existence d'un régime de protection sociale prenant en compte les assurances des risques sociaux et les assurances agricoles incluant les chocs et catastrophes beaucoup</i>	Taux de travailleurs agricoles bénéficiant d'assurances risques agricoles par rapport au nombre total	20	0	20	1	2	4	6	8	10	13	15	17			Rapports et enquêtes MSAH, CSA	MSAH, CSA

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

plus adaptés aux travailleurs vivant des activités agricoles ainsi qu'à leurs familles	de travailleurs agricoles																	
--	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'utilisation alimentaire à travers la nutrition																		
Indicateurs d'impact au niveau de l'Objectif de développement	mesure	Valeurs de Référence	Cibles	Fréquence												Source des données/ méthodologie	Responsabilité pour la collecte des données	Description/ commentaires
				2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026					
Indicateur de résultat <i>Niveaux d'évolution de la malnutrition</i>	Taux d'évolution de la malnutrition chronique et aigue	MC : 29,3%	12	29	29	28	26	24	22	19	17	15	12			M. Santé SMART, MICS, EDSM	M. Santé	
		MAG : 24,2%	12	24,2	24	23	21	20	19	18	17	16	14			M. Santé, MICS SMART, MICS, EDSM		
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 1 : niveau de prise en compte de la prévention de la malnutrition dans les programmes et projets sectoriels de sécurité alimentaire et de sécurité alimentaire</i>	Nombre de bénéficiaires de programmes et projets sectoriels de sécurité alimentaire intégrant les interventions sensibles et les interventions spécifiques en nutrition	Valeur à déterminer en 2017, année de référence de la PoINS AN	80% de la population des jeunes de 6-59 mois													M. Santé, MICS SMART, MICS, EDSM ONG PTF	M. Santé CSA	
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 2 : niveau d'intégration des cultures à haute valeur nutritionnelle (fruits, légumes et légumineuses) dans la consommation</i>	Taux d'évolution des quantités de produits agricoles à haute valeur nutritionnelle (fruits, légumes et	Valeur à déterminer en 2017, année de	50% des produits agricoles vendus dans les													Rapports et études MA, MEP, M. Commerce, CSA, OMA	OMA, CSA MA MEP	

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

alimentaire des ménages au niveau des zones où les taux de malnutrition sont prononcés	légumineuses) commercialisés au niveau des marchés des zones où les taux de malnutrition sont prononcés	référence de la PoINS AN	zones où les taux de malnutrition sont prononcés															
Indicateur de résultat intermédiaire 3 : Niveaux d'amélioration de la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'amélioration de la nutrition des populations	Taux d'évolution du nombre d'acteurs de la SAN (services techniques, ONG, OSP) utilisant les cadres de concertation et de collaboration existants (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) pour l'élaboration, la planification et le suivi conjoint des paquets intégrés d'interventions sensibles à la nutrition	Valeur à déterminer en 2017, année de référence de la PoINS AN	80% des acteurs de la PoINS AN utilisent les cadres de concertation et de collaboration existants	30	30	40	45	50	55	60	65	70	75				Rapports CSA, PTF	CSA , PTF
Indicateur de résultat intermédiaire 4 : Niveau d'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments	Nombre de laboratoires de contrôle de qualité sanitaire des aliments de première nécessité importés, des produits transformés	2	11	2		4		6			8		10				Rapports M. Santé (MSHP)	M. Santé (MSHP)

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

	destinées à la SAN																
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 1 : niveau de renforcement du cadre juridique et réglementaire du Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (DNSA)</i>	Nombre de textes législatifs et réglementaires en matière de sécurité alimentaire nutritionnelle mis à jour et diffusé	0	4	4	4											Rapports CSA,	CSA
	situation juridique du PRMC mise à jour avec les dispositions du Protocole d'Entente Etat-PTF	0	PRMC supprimé	PRMC supprimé												Rapports CSA,	CSA
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 2 : niveau de valorisation des dynamiques juridiques et réglementaires portées par les initiatives stratégiques internationales, régionales et sous régionales</i>	Existence d'un organe spécifique de coordination et de collaboration avec les institutions sous régionales dans le cadre du DNSA réformé,	0	Organe créé	Organe créé												Rapports CSA,	CSA
	le CHB intégré au système d'information national	0	CHB intégré	CHB intégré												Rapports SAP, CSA,	SAP, CSA
<i>Indicateur de résultat intermédiaire 3 : Niveau d'amélioration de la gouvernance du cadre politique et</i>	Existence d'un cadre institutionnel commun et un même cadre de résultats	0	1	1												Rapports CSA, PTF	CSA, PTF

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

<i>institutionnel du DNSA</i>	dans le cadre de la PoINSAN.																	
	décret 231 revu et adapté aux évolutions du DNSA)	0	décret 231 revu et adapté	décret 231 revu et adapté													Rapports CSA,	CSA,
	le DNSA a tous ses organes opérationnels : CSA renforcé SAP renforcé OMA renforcé OPAM renforcé Structures décentralisées renforcé	0															Rapports CSA, SAP, OPAM, OMA	CSA
<i>Indicateur de résultat intermédiaire</i> 4 Niveau d'amélioration de la gouvernance financière du DNSA	Un plan stratégique de mobilisation des ressources financières destinées à financer la PoINSAN est mis en œuvre		plan stratégique de mobilisation des ressources fait		Plan revu		Plan revu		Plan revu		Plan revu		Plan revu				Rapports CSA, PTF	CSA
	Nombre de produits de gestion budgétaire et financière des organes du DNSA améliorés		CSA : 2 états financiers et comptables améliorés produits par semestre par e : CSA, OPAM, OMA, SAP	CSA : 2 états financiers et comptables améliorés produits par semestre par e : CSA, OPAM, OMA, SAP													Etats financiers et comptables CSA, SAP, OMA, OPAM	CSA, SAP, OMA, OPAM

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali
Tome 2

	un plan de Contingence Nationale élaboré		1 plan élaboré	1 plan élaboré		Plan revu		Plan revu		Plan revu		Plan revu			Rapport CSA	CSA	
	Nombre d'évaluation des activités du PNR		1 évaluation annuelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Rapport CSA, PTF	CSA	
<i>Indicateur de résultat intermédiaire cinq : Niveau d'amélioration du système de suivi évaluation du DNSA au bénéfice de la PoINSAN</i>	un système national de suivi-évaluation de SAN, de la protection sociale, coordonné et harmonisé permettant de documenter le cadre de résultats de la PoINSAN est opérationnel		Système S/E de la SAN mis en place et fonctionnel	1											Rapport CSA	CSA	
	fréquence et régularité de la diffusion des produits du système de suivi évaluation		trimestrielle	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		Rapport CSA	CSA	